



UNE D'ENSEMBLE PRÉVENTION COLLECTE TRAITEMENT FINANCES

2025

RAPPORT

ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Rappel

Modifié par le décret n°2015-1827, le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) fixe aux collectivités en charge de la gestion publique des déchets ménagers et assimilés l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel s'inscrit dans une logique de transparence et de parfaite information des citoyens sur le fonctionnement du service. Les indicateurs techniques et économiques mis en perspective sont une bonne manière de prendre conscience des enjeux de la prévention, du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et du rôle que chacun a à jouer dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport a été construit dans le respect des recommandations de l'ADEME, Agence de la Transition Écologique. En complément, des fiches individualisées, par territoire, apportent une lecture précise des données de chaque intercommunalité charentaise.

Sommaire

1 • Le territoire desservi	8
2 • La prévention des déchets	14
3 • La collecte des déchets : organisation	20
4 • La collecte des déchets : bilan	24
5 • Le traitement des déchets : organisation	29
6 • Le traitement des déchets : bilan	34
7 • Impact environnemental et sanitaire	40
8 • L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	42
9 • La concertation et la gouvernance	47
10 • Les données financières	51
Glossaire	60



2025

Faits marquants

JANVIER

Grand Cognac reprend la compétence collecte sur son territoire.

AURIL

Inauguration du Plan B, nouvel espace partagé de réemploi installé sur le Gond-Pontouvre au terme des travaux de restauration et d'aménagement menés par Calitom et GrandAngoulême. Associations partenaires présentes sur site : Avril, Cycl'Officine, LAPLLA.net...

AURIL

Le 27 avril 2025, l'ancienne **unité de pré-traitement mécano-biologique de Ste-Sévère** subit un **incendie** de grande envergure qui mobilisera 80 sapeurs-pompiers. Une grande partie des bâtiments sont détruits.



JUIN

Après la CDC de la Haute Saintonge (17), élargissement de la **coopération interdépartementale avec l'entrée du SIMER (86)** dans l'entente du centre de tri Atrion.

AOÛT

Calitom dote le programme départemental J'agis pour Réduire d'un «camion Vers le 0 déchet» pour se rendre dans les territoires.

SEPTEMBRE

Suite du programme de modernisation des pôles de valorisation, les sites de Barbezieux, La Rochefoucauld, et Vars sont équipés de **bornes d'accès avec barrières d'entrée et de sortie afin de permettre l'identification** des visiteurs sur présentation du Pass Valo.

DÉCEMBRE

Les **travaux de modernisation du process d'Atrion** réalisés en début d'année dans le cadre du nouveau barème de Citéo sont inaugurés par M. Jérôme HARNOIS, Préfet de la Charente, les collectivités partenaires et financeurs.

VISION GLOBALE 2025 DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT SUR LE DÉPARTEMENT



L'ACTIVITÉ COLLECTE DÉPARTEMENTALE 350 941 HABITANTS



210 537
tonnes de déchets collectés

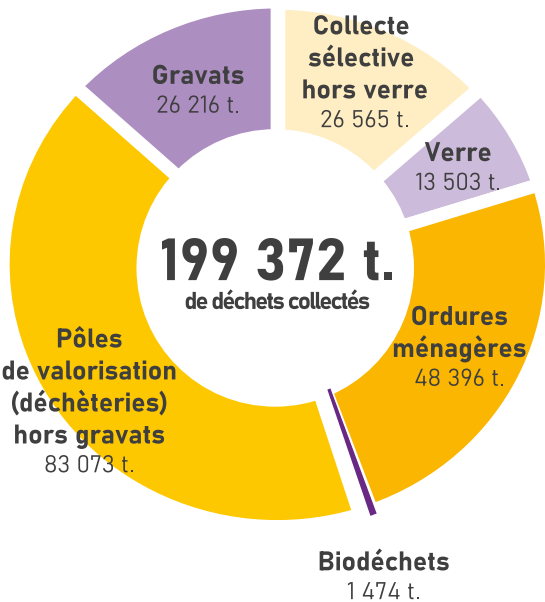


567
kg/habitant/an
(-33 kg par rapport à 2024)



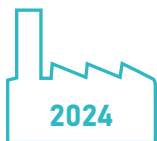
199 372
tonnes de déchets collectés

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR NATURE

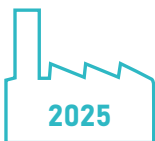


Filières	2025	Par rapport à 2024	Moyenne régionale 2024
Ordures ménagères	138 kg/an/hab	-10,39%	198 kg/an/hab
Collecte sélective hors verre	76 kg/an/hab	/	63 kg/an/hab
Verre	38 kg/an/hab	+2,7%	39 kg/an/hab
Biodéchets	4 kg/an/hab	/	6 kg/an/hab
Pôles de valorisation déchèteries (y compris gravats)	311 kg/an/hab	-5,47%	337 kg/an/hab
Total	567 kg/an/hab	-5,5%	643 kg/an/hab

L'ACTIVITÉ TRAITEMENT DÉPARTEMENTALE 350 941 HABITANTS



241 092
tonnes de déchets traités



233 958
tonnes de déchets traités



34 586 > **14,78%**
tonnes de déchets issus de l'activité commerciale de Calitom
des tonnages traités

COLLECTE ET TRAITEMENT PAR TERRITOIRE (EN KG/AN/HABITANT)

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Pôles de valorisation déchèteries		Déchets valorisés*
				Total (y compris gravats)	dont non-encore valorisable	
CDC des 4B	115	78	39	300	39	71 %
CDC Charente Limousine	129	77	44	305	50	68 %
CDC Cœur de Charente	109	91	44	376	67	72 %
CA Grand Cognac	159	74	40	369	45	68 %
CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord	111	78	42	308	50	70 %
CDC Lavalette Tude Dronne	119	81	47	485	63	75 %
CDC Val de Charente	118	89	51	356	67	70 %
CDC du Rouillacais	93	77	40	370	51	75 %
CA GrandAngoulême	149	71	32	247	39	62 %
Moyenne totale	138	76	38	311	46	67 %

* Le calcul du pourcentage de déchets valorisés est obtenu en faisant le rapport entre la somme des déchets valorisés (hors ordures ménagères et non-encore valorisable) et le tonnage total collecté.

+ 122 tonnes de déchets d'amiante et 11 tonnes de pneus collectés sur des sites en apports volontaires

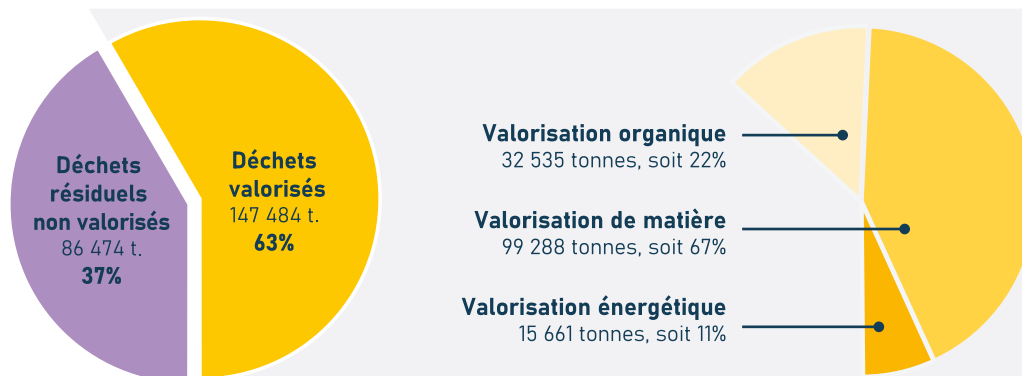
+ 1 474 tonnes de biodéchets / + 12 tonnes de collecte sélective impropre

Afin de favoriser le recyclage et la réutilisation des déchets, la France vise l'objectif de réduction de 30 % de la part des déchets ménagers et assimilés produits à l'horizon 2030.

AUTRES APPORTS LIÉS À L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DU SYNDICAT

Emballages recyclables et papiers (Charente-Maritime, professionnels, Calitom et GrandAngoulême, manifestation)	Déchets d'activités économiques (privés)	Végétaux (services techniques et privés)	Non-encore valorisable (services techniques, Emmaüs)	Amiante (services techniques et privés)	Mobilier, articles de réemploi	Pneus (collectivités et services techniques)
12 787 t.	20 226 t.	726 t.	832 t.	0,38 t.	11 t.	2,8 t.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT (Y COMPRIS L'ACTIVITÉ COMMERCIALE)

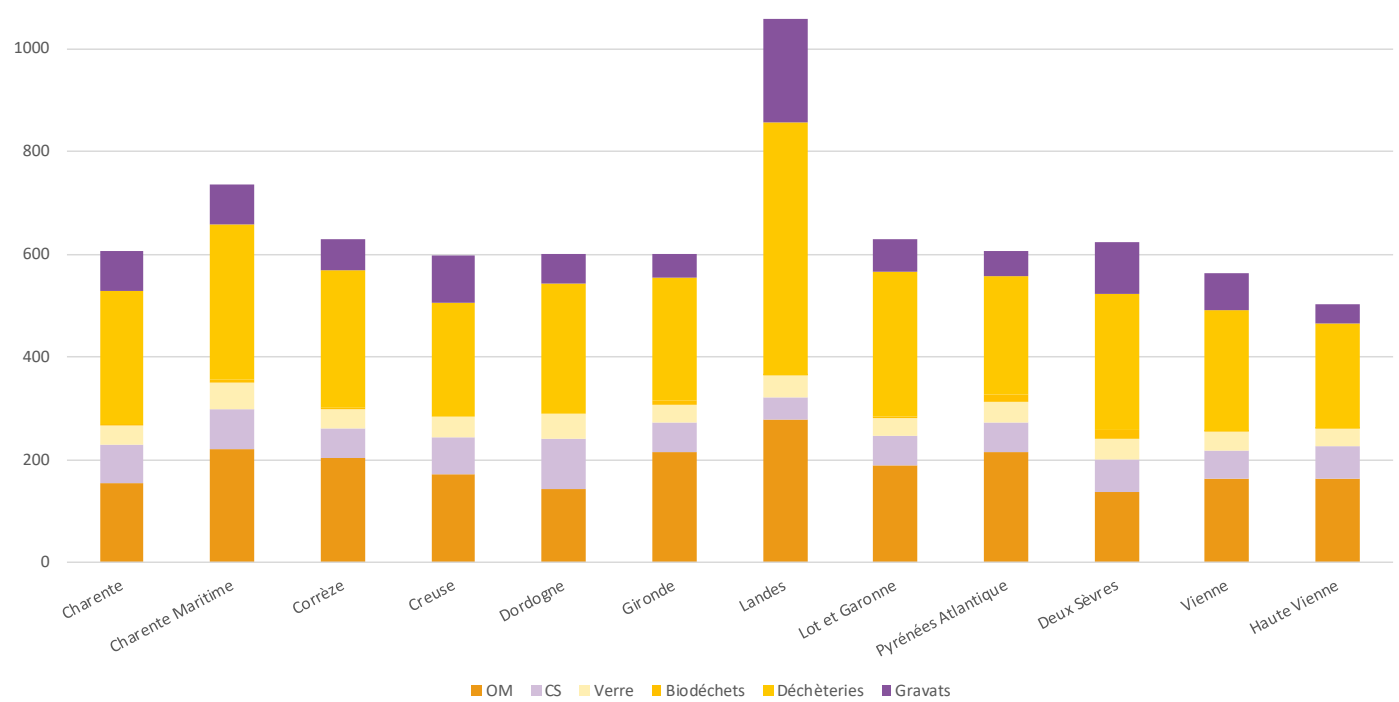


PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DONNÉES AREC 2024

Sur base des chiffres 2024 (derniers chiffres régionaux connus à la date de rédaction du rapport), en kg/an/habitant

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Biodéchets	Pôles de valorisation déchèteries (hors gravats)	Gravats	Total
Charente	154	76	37	4	258	77	606
Charente Maritime	221	79	52	4	303	78	737
Corrèze	203	58	37	3	269	60	630
Creuse	173	70	41	0	221	92	597
Dordogne	144	98	49	0	253	58	602
Gironde	215	59	34	9	239	45	601
Landes	278	43	43	2	490	203	1 059
Lot-et-Garonne	191	56	35	3	282	63	630
Pyrénées-Atlantiques	215	58	40	15	230	47	605
Deux-Sèvres	139	62	41	16	266	101	625
Vienne	165	52	38	0,68	237	70	563
Haute-Vienne	165	62	34	1,8	202	39	504
Région Nouvelle Aquitaine	198	63	39	6	267	70	643
Performance Charente/Moyenne régionale	-22,2 %	+20,6 %	-5,1 %	-33,3 %	-3,4 %	+10 %	-5,7 %





01

Territoire desservi

Calitom, service public des déchets de la Charente, est un syndicat mixte créé en 1997 par arrêté préfectoral qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire départemental.

7

communautés
de communes

2

communautés
d'agglomération

83

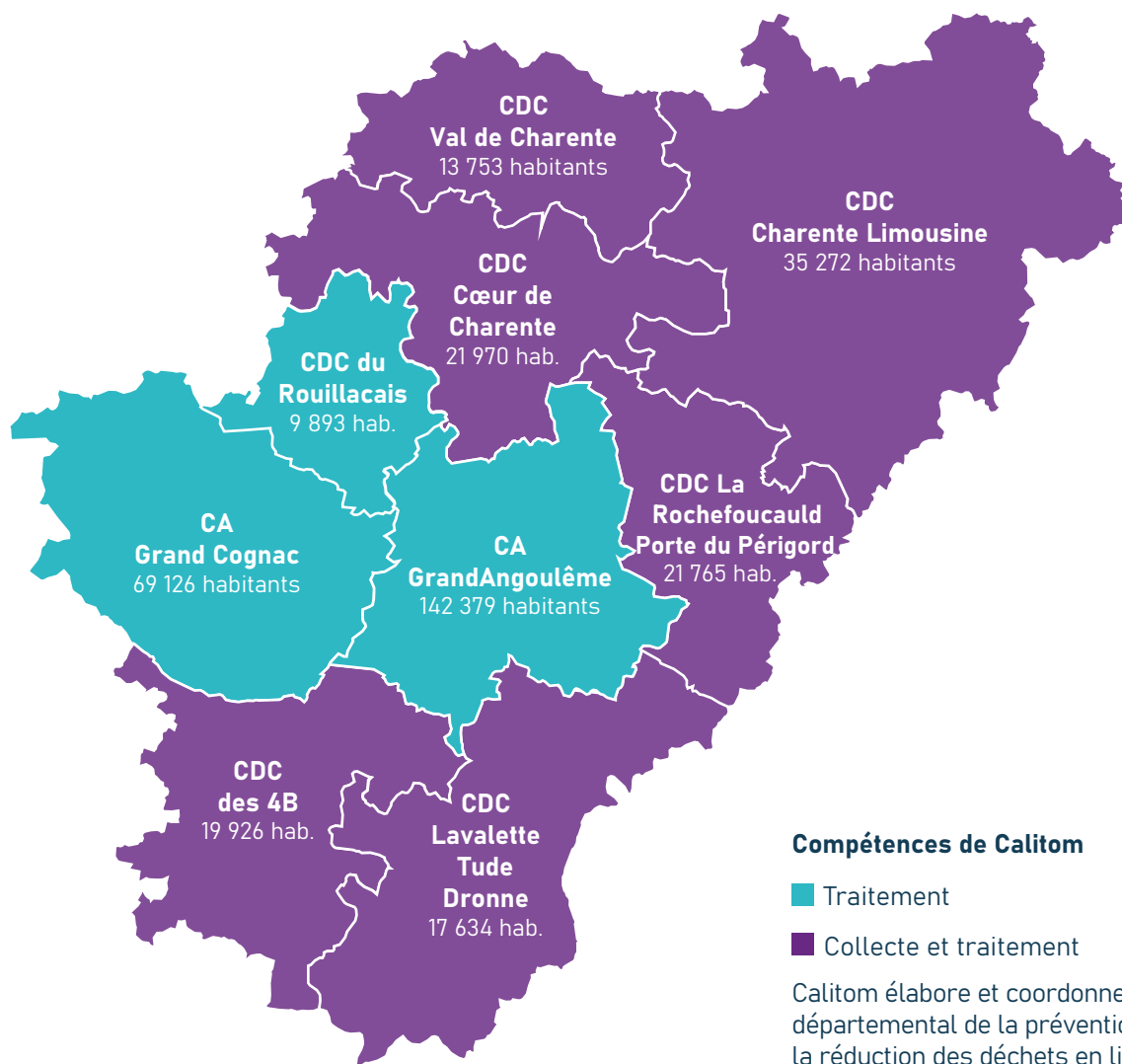
élus délégués
représentant les
intercommunalités

9

collectivités
adhérentes

LE TERRITOIRE DESSERVI

LE PÉRIMÈTRE



Compétences de Calitom

■ Traitement

■ Collecte et traitement

Calitom élabore et coordonne le schéma départemental de la prévention et de la réduction des déchets en lien avec l'ensemble des collectivités charentaises.

COLLECTE

255

communes adhérentes
130 268 habitants

Collecte (compétence facultative) : collecte des ordures ménagères, collecte sélective des emballages et des journaux-magazines, collecte du verre, collecte des biodéchets, exploitation des pôles de valorisation (déchèteries).

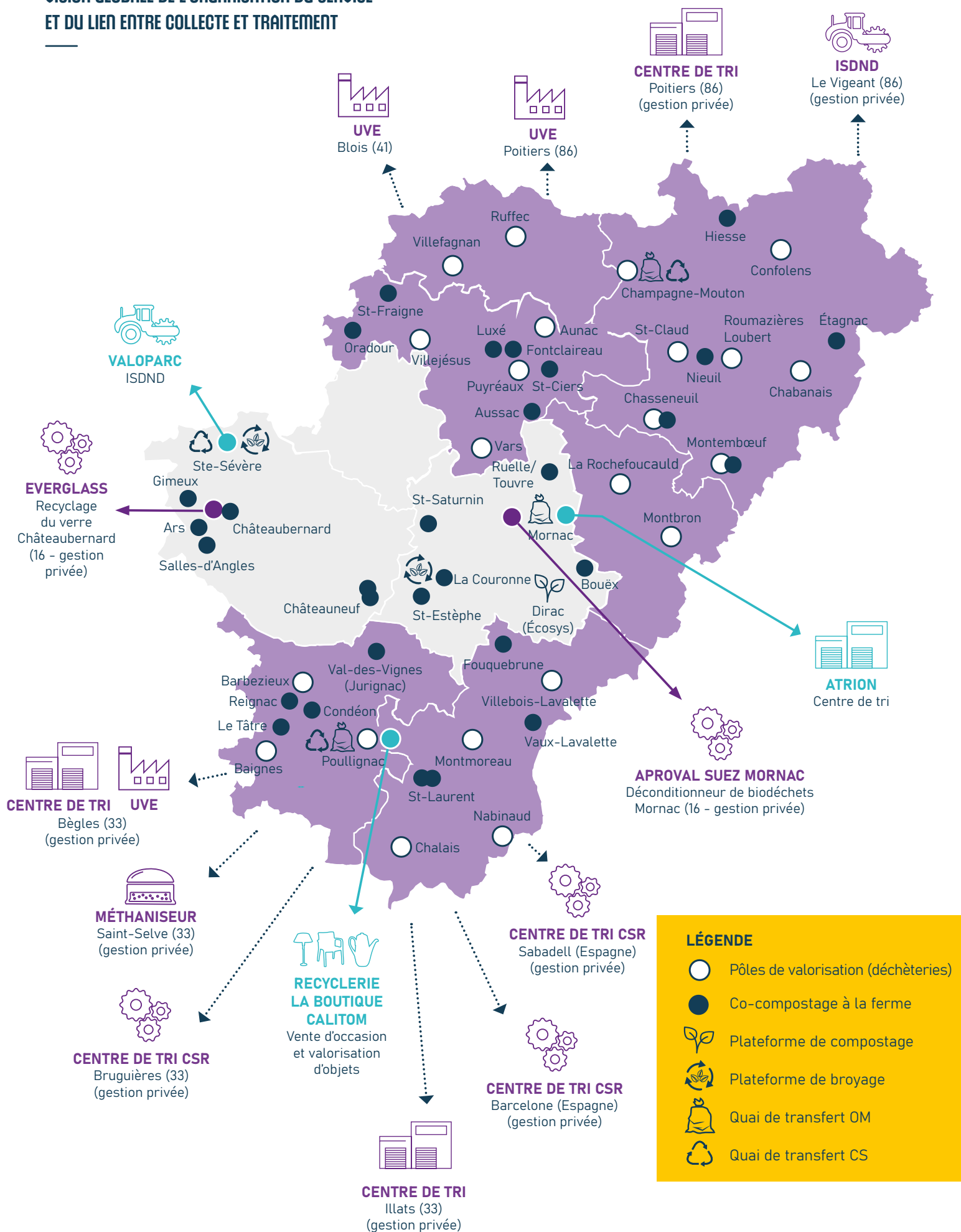
TRAITEMENT

363

communes adhérentes
351 718 habitants

Traitement (compétence obligatoire) : tri des déchets recyclables, valorisation des filières des pôles de valorisation (déchèteries), traitement des déchets résiduels, exploitation et création des équipements de traitement départementaux, réhabilitation et suivi des anciens sites, traitement des Déchets d'Activité Économique à titre commercial.

VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT



DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

MODE DE COLLECTE	TYPE DE DÉCHETS								
	Ordures ménagères 	Emballages recyclables 	Papier 	Verre 	Amiante *	Pneus *	Textiles *	Déchets de soins *	Encombrants, toxiques et végétaux ** 
	Collecte en porte à porte (sacs ou bacs individuels)								
	Points d'apports volontaires (bacs de regroupement, conteneurs enterrés, autres conteneurs)								
	Pôle de valorisation (déchèteries)								
	Pharmacies*								
	Collecte spécifique sur site*								

*Filières faisant l'objet de collectes spécifiques

● **Amiante** : service spécifique de dépôts mensuels organisé sur 5 pôles de Calitom (Villefagnan, Montembœuf, Ste-Sévère, Poullignac et Champagne-Mouton) et 1 pôle privé (société William Sabatier à Balzac). Les inscriptions préalables sont obligatoires et du film de conditionnement est préalablement remis.

● **Pneus** : des apports sont possibles sur 3 pôles à Champagne-Mouton, Ste-Sévère et Poullignac, à des dates précises et selon des conditions spécifiques. Service gratuit, exclusivement réservé aux particuliers et collectivités.

● **Textiles** : tous les pôles de valorisation (déchèteries) et une grande partie des communes de Charente sont équipés de bornes textiles par les repreneurs (Le Relais, TioCréatex...)

● **Déchets de soins** : une filière de collecte et de traitement est accessible gratuitement en pharmacie pour les déchets de soins utilisés en auto-médication par la filière DASTRI.

** Encombrants, toxiques et végétaux : filières déployées sur les pôles de valorisation (déchèteries)

- végétaux,
- non-encore valorisable,
- bois,
- ferraille,
- carton,
- DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques (écrans, petits appareils électroménagers, gros électroménager froid et hors froid),
- verre,
- déchets toxiques,
- textiles,
- meubles,
- huiles minérales,
- huiles végétales,
- batteries,
- plâtre,
- piles,
- polystyrène,
- gravats,
- ampoules et néons,
- cartouches d'imprimante,
- radiographies,
- ampoules éco,
- CD/DVD,
- métaux non ferreux (laiton, cuivre...),
- plastiques souples,
- bois d'emballage (palettes, caquettes...)
- cartouches de chasse,
- couettes / oreillers / coussins / sacs de couchage,
- menuiseries vitrées
- extincteurs

Jusqu'à 37 types de déchets collectés sur les pôles de valorisation (déchèteries)

COMPÉTENCES

LES ORDURES MÉNAGÈRES, LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LE VERRE

COLLECTE	Gestion	Communautés de communes/d'agglomération						● OM ● CS ● Verre
		CDC Cœur de Charente	CDC Val de Charente	CDC des 4 B	CDC Lavalette Tude Dronne	CDC Charente Limousine	CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord	
	Calitom régie	● ●	● ●	● ●	● ●	● ●	● ●	255 communes 130 268 hab. 255 communes 130 268 hab.
	Minéris	●	●	●	●	●	●	255 communes 130 268 hab.

TRAITEMENT	Centres de tri			Refus de tri
	ISDND - Charente	Atrion	Suez	
	Valoparc (Ste-Sévère) > Régie Calitom	Mornac (16) > Régie Calitom	Poitiers (86) > Suez RV Sud Ouest	UVE Bègles (33) > Valbom Veolia Blois (41) > Valcante Poitiers (86) > Idex Environnement CSR Bruguières (31) > Paprec Sabadell (Espagne) > Pirsas Barcelone (Espagne) > Prezero ISDND · Valoparc (16) > Régie Calitom
	ISDND - hors département Le Vigeant (86) > Séché Environnement	Trivalo 33 Illats (33) > Coved - Paprec Veolia Bègles (33) > Veolia		Everglass Châteaubernard (16)

LES ENCOMBRANTS ET LES TOXIQUES

La collecte assurée par Calitom

- exploitation en régie du haut de quai, la gestion (accueil, nettoyage...), encadrement du personnel, compactage des bennes de non-encore valorisable, bois, végétaux et ferraille et travaux de maintenance et d'agrandissement des 22 pôles de valorisation (déchèteries) situés sur son territoire de compétence collecte.

Le traitement assuré par Calitom

- déploiement uniforme des filières de valorisation sur l'ensemble des pôles de valorisation (déchèteries) du département y compris les sites de Brie, Dirac, Fléac, La Couronne, l'Isle d'Espagnac, Mouthiers, Rouillac, Soyaux, Cognac, Châteaubernard, Jarnac, Segonzac, Châteauneuf et Hiersac.

Filières gérées par des éco-organismes	
DEEE	Ecosystem
Lampes et néons	Ecosystem
Déchets dangereux	Eco-DDS
Piles	Corepile
Mobilier + gros articles de jardinage, bricolage, gros jeux/jouets, voilage et rideaux	Ecomaison
Pneus	Aliapur
Plâtre + menuiserie vitrée + bois	Valobat
Extincteurs	Ecopae

ÉCO-ORGANISMES

Structures agréées par l'État afin d'organiser la collecte et le traitement de certains déchets, en lien avec les entreprises de sa filière (obligation réglementaire de prise en charge de la fin de vie des produits mis sur le marché = Responsabilité Élargie du Producteur).

Destinations des filières des pôles de valorisation (déchèteries) non prises en charge par un éco-organisme

Végétaux	Compostage à la ferme (16)	gestion publique/privée
	Plateforme de compostage de Dirac (16) gérée par Brangeon Recyclage	gestion privée
	Plateforme de broyage à Ste-Sévère (16) et La Couronne (16)	gestion publique
Gravats	Dons aux particuliers, sites Calitom, carrières Garandeau (16)	gestion publique/privée
Non-encore valorisable	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)	gestion publique
Bois	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Ferraille	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Cartons	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Verre	Everglass à Châteaubernard (16)	gestion privée
Déchets dangereux (hors REP)	W. Sabatier à Balzac (16) puis la SIAP à Bassens (33)	gestion privée
Textiles	TioCreatex en Vienne (86) et Le Relais	gestion privée
Huiles minérales	Pivetaud (16)	gestion privée
Huiles végétales	Quatra France (59)	gestion privée
Plastiques souples (films)	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Batteries, laitons, aluminium, cuivre, zinc, inox...	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
CD / DVD	Esope à Mornac (16)	gestion privée
Cartouches imprimantes	Atmosph'aire (33), LVL (44)	gestion privée
Radiographies (hors REP)	Titral Ouest (17)	gestion privée
Polystyrène	Poitou Polystyrène (86)	gestion privée
Cartouches de chasse	Esope à Mornac (16)	gestion privée
Papiers	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée

Autres filières

Filières	Collecte		Traitement	
	Lieu de récupération	Gestion	Structure	Gestion
Pneus	sur sites	régie Calitom	Aliapur	gestion privée
Amiante	sur sites	régie Calitom	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)	gestion publique
Divers objets et mobiliers	pôles de valorisation (déchèteries)	régie Calitom	Recyclerie La Boutique Calitom à Poullignac (16)	gestion publique
			Recyclerie Avril Rouillac et Gond-Pontouvre (16), Emmaüs Châteaubernard, La Couronne et Ruffec (16), Coup de Pouce à Manot (16), ENVIE 2E (16), ENVIE Autonomie (79), Cycl'officine (16)	association
			Salle des ventes à Montbron (16), Easy Troc à Chasseneuil (16), Suez (16)	gestion privée



Prévention des déchets

Engagé depuis plus de 20 ans dans une démarche de prévention et de réduction des déchets, Calitom a réaffirmé sa volonté d'agir sur les pratiques de consommation et le volume des déchets. Le programme local de prévention des déchets fixé pour la période 2020-2025 arrive à son terme. Il engageait la Charente dans un programme d'actions « J'agis pour réduire » visant -20% de déchets à l'horizon 2025, planifiées et coordonnées par le Comité J'agis pour Réduire, instance de concertation départementale.

567 KG

de déchets ménagers par habitant produits en 2025 toutes filières confondues

-91 KG

d'ordures ménagères par habitant entre 2010 et 2025

+19 KG

de déchets recyclables par habitant triés entre 2010 et 2025 (emballages recyclables, papiers et verre)

+60 KG

d'apports sur les pôles de valorisation (déchèteries) par habitant entre 2010 et 2025

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010



L'année 2025 fût marquée au niveau national par une consommation des ménages atone.

La **baisse des ordures ménagères** est principalement liée au déploiement du nouveau schéma de collecte qui a permis de **positionner le département sur une performance de 138 kg/an/hab** pour les sacs noirs/transparents.

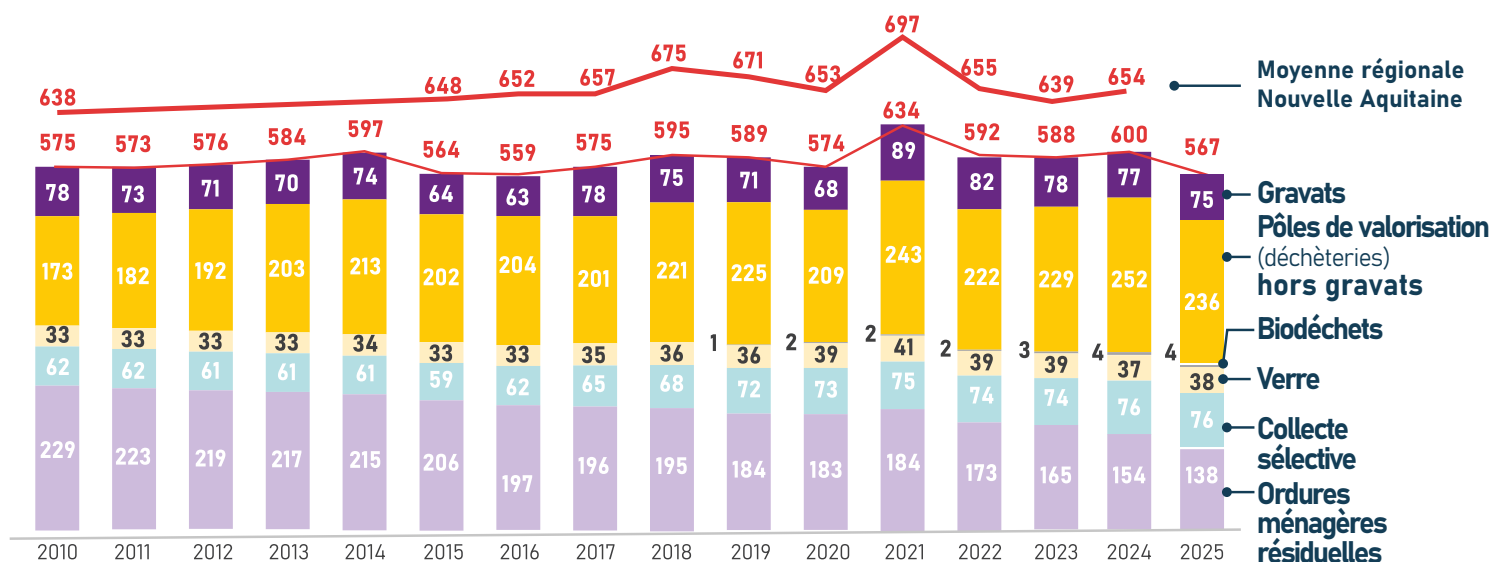
La **collecte sélective** a connu une **progression** de 0,2% avec 76 kg/an/hab et le verre + 3.2% avec 38 kg/an/hab.

Les **apports sur les pôles de valorisation sont eux aussi en recul de -5.3 %** principalement en raison des forts épisodes de canicule ayant limité les apports de déchets verts et le déploiement du contrôle d'accès sur les pôles de valorisation de Calitom permettant de limiter les apports des départements voisins.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixait comme **objectif aux collectivités de réduire de 10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Cet objectif n'a pas été atteint par la Charente même si la quantité totale de déchets ménagers et assimilés a diminué. **Il est à noter que cet objectif n'aura été atteint ni au niveau régional ni au niveau national. A titre d'information, au niveau régional, on constate une augmentation de 0,78%.**

ÉVOLUTION DES RATIOS DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS, DEPUIS 2010, EN CHARENTE EN KG/AN/HAB



HISTORIQUE DES POLITIQUES DE PRÉVENTION MENÉES

- **2009 : CAP 3000**, programme visant à sensibiliser l'ensemble du territoire charentais au compostage à domicile (fin du programme en 2012).
- **2011** : lancement du programme local de prévention des déchets 2010/2014 visant à **réduire les ordures ménagères de 7%**.
- **2014** : engagement de Calitom dans la labellisation **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** lancée par le Ministère de l'Environnement.
- **2016** : lancement du **débat public** sur l'avenir du traitement des déchets résiduels charentais réunissant les principaux acteurs locaux du territoire et une cinquantaine de citoyens volontaires.
- **2017** :
 - après 18 mois de concertation, **clôture du débat public** pour engager le département dans un **programme de prévention et de réduction** maximal des déchets visant -20% de déchets d'ici 2025.
 - création du **Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention**, appelé Comité -20% déchets, pour définir le plan d'action de prévention et de réduction des déchets à l'horizon 2025.
- **2018** : organisation de **tables rondes** avec les acteurs concernés par la prévention des déchets (acteurs locaux, associatifs, chantiers d'insertion, usagers, entreprises, administrations, collectivités, élus...).
- **2019** : élaboration du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** 2020-2025, intitulé « **J'agis pour réduire** ».
- **2020** : début de mise en œuvre des actions du **PLPDM**
- **2025** : grâce aux actions associées de prévention, d'accompagnement des charentais et de la collecte aux sacs transparents, il est observé une baisse d'environ 20 000 tonnes d'ordures ménagères sur le département.

ÉLUS RÉFÉRENTS

**M. Jean-Jacques
PUYDOYEUX**

Président du Comité
-20% déchets

M. Jacky BONNET

Vice-Président en charge de
la prévention des déchets

PLPDMA

8 axes retenus, déclinés en 50 fiches actions, pour réduire de 20% les déchets charentais de 595 kg/an/hab en 2018 à 476 kg/an/hab en 2025, à l'horizon 2025, toutes filières confondues

Enjeu n°1 : Réduire le non-tri dans les ordures ménagères

Enjeu n°2 : Réduire les biodéchets dans les ordures ménagères

Enjeu n°3 : Réduire les textiles sanitaires dans les ordures ménagères

Enjeu n°4 : Réduire les emballages plastiques et le papier

Enjeu n°5 : Favoriser le réemploi de biens et de matériaux

Enjeu n°6 : Valoriser les végétaux le plus localement possible

Enjeu n°7 : Consolider les partenariats et les démarches d'accompagnement

Enjeu n°8 : Sensibiliser tous les charentais aux enjeux de la prévention des déchets

LE COMITÉ J'AGIS POUR RÉDUIRE UNE INSTANCE DE CONCERTATION

16

élus engagés

au sein du comité J'agis pour Réduire

Le Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention, appelé **Comité J'agis pour Réduire** est composé de **16 élus représentants** l'ensemble des territoires charentais et désignés en interne par les intercommunalités charentaises adhérentes à Calitom.

Ce comité a un rôle de **programmation**, de **planification** et de **coordination** des actions de prévention qui sont engagées sur le territoire Charentais dans le cadre du PLPDMA.

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX

● La réduction des déchets est un enjeu fort pour Calitom et pour le Comité J'agis pour réduire : c'est un enjeu environnemental, social et économique. Cette réduction concerne les modes de consommation, les pratiques quotidiennes, les événements et les projets collectifs. Sur ces sujets, **les associations jouent un rôle clé**. Elles sensibilisent, expérimentent, montrent qu'un autre fonctionnement est possible. C'est pourquoi le **Comité J'agis pour réduire a soutenu 22 associations** en 2025 dans le cadre de projets liés à la prévention réduction des déchets pour un montant de 253 200 €.

● Jury final du **concours « J'agis pour réduire »** destiné aux acteurs économiques charentais pour encourager la réduction des déchets et multiplier les projets écoresponsables : 3 lauréats ont été retenus et soutenus financièrement (10 000 € de prix attribués au Domaine de Puygrelier, 7 000 € à la boulangerie des Tilleuls et 3 000 € à Pokou Family)

TAILLE DE L'ÉQUIPE ENGAGÉE (EN ETP)



5

LES ACTIONS DE VALORISATION DES BIODÉCHETS & VÉGÉTAUX

LE COMPOSTAGE À DOMICILE EN CHARENTE

- **3 216 composteurs** distribués en 2025
- **1 lombricomposteur** distribué.
- **11 nouveaux sites de compostage partagés mis en service en 2025**, soit un cumul de 269 sites en Charente pour plus de 4 520 foyers ayant accès à ce service.

LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX



14 168 € de subventions accordées pour l'achat de poules et de poulaillers aux particuliers en 2025.



4 830 foyers volontaires ont participé à cette opération, depuis le début de l'opération en 2014.

➔ **Plus d'informations :**

www.jagispourreduire.com ou sur www.calitom.com / rubrique « réduire »



● Dans l'objectif de sensibiliser la population, plusieurs campagnes de nettoyage de la nature ont été organisées en Charente. 119 communes sont adhérentes au dispositif de signalisation de dépôts sauvages Clean4green. 729 dépôts ont été gérés depuis 5 ans pour un investissement de 13 000 € par an.

● **Cinq conventions d'objectifs quinquennales** ont été signées avec Charente Nature, Régalaide, les Jardins Respectueux, les Compagnons du Végétal et les Jardins d'Isis pour le développement **d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets** pour un montant de 160 000 € en 2025.

● Un programme de **sensibilisation des 1 400 assistantes maternelles du Conseil Départemental** est initié en collaboration avec l'atelier Nesting de l'hôpital de Girac.

● Participation à près de **50 marchés de producteurs de pays** en collaboration avec les producteurs locaux et la Chambre d'Agriculture de la Charente, en présence du camion pédagogique Calitruck.

LE RÉEMPLOI

LA RECYCLERIE CALITOM

Le réemploi participe à la réduction des déchets, en amont des filières de réutilisation et de recyclage. En prolongeant la durée de vie des objets ou matériaux, il limite la consommation de ressources dans le cadre d'une économie circulaire. De nombreux objets encore utilisables sont jetés dans les pôles de valorisation (déchèterie). Les recycleries leur évitent un enfouissement immédiat en centre de stockage.

- **45 tonnes évitées** en centre de stockage en 2025
- **35 000 articles** vendus
- **100 000 € HT** de vente
- **715 tonnes d'objets valorisés** depuis l'ouverture de la recyclerie en 2011

Depuis 2023, la recyclerie propose un nouveau service de **collecte de meubles et objets** pour les maisons/bureaux/commerces : 5,5 tonnes collectées en 2025.

Un service « **d'apports volontaires** » permet aux clients de venir déposer directement leur objets et meubles à la recyclerie : 4,5 tonnes.



ESPACES RÉEMPLOI

La quasi-totalité des pôles de valorisation disposent d'un espace de réemploi qui permet de réorienter des objets vers une seconde vie. Les sites de Barbezieux et Poullignac complètent cette offre par des matériauuthèques pour y déposer et récupérer gratuitement toute une gamme de matériaux réutilisables. Plusieurs pôles proposent aussi des espaces de récupération pour les palettes et cageots.

CALITORAMA

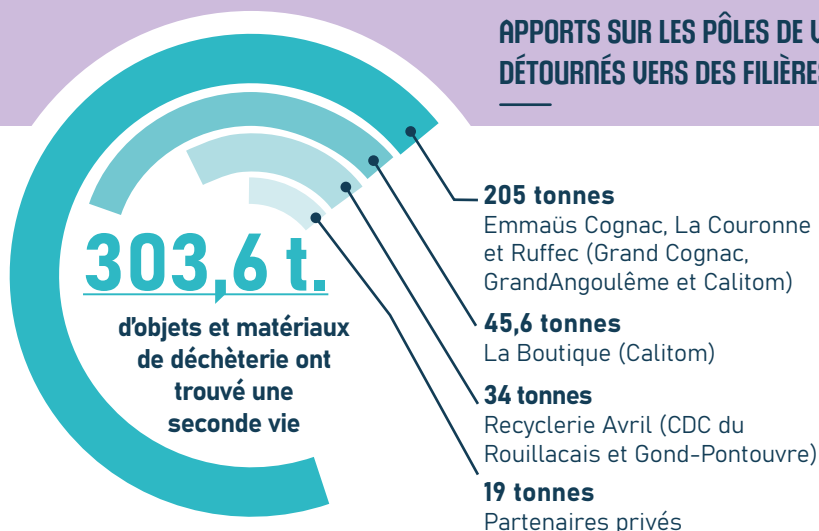
Suite à la reprise par Grand Cognac de la compétence collecte et du site du pôle de valorisation de Châteaubernard le 1^{er} janvier 2025, l'espace de réemploi et d'animations Calitorama n'a pas fonctionné en 2025.

PLAN B



Pour promouvoir le réemploi, un nouvel espace a été inauguré le 10 avril 2025 à Gond-Pontouvre, par Calitom et GrandAngoulême : le Plan B. Ce lieu propose des espaces de vente d'occasion par la recyclerie Avril et Envie 16 (vaisselle, mobilier, vêtements, électroménager, jouets, livres...), des ateliers de réparation par la Cyclofficine (vélos) et de conseils par LAPLLA.net (informatique). Il a été financé à 75% et entièrement réhabilité par Calitom. GrandAngoulême en assure l'animation. Il répond aux obligations de la loi AGEC de promouvoir le réemploi afin de prévenir et réduire les déchets.

APPORTS SUR LES PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES) DÉTOURNÉS VERS DES FILIÈRES DE RÉEMPLOI



Soit

0,27%

des objets et matériaux apportés sur les pôles de valorisation (déchèteries) détournés vers des filières de réemploi

LA SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'ANIMATION SCOLAIRE

● Une **convention de partenariat** a été signée en juillet 2022 par le Département de la Charente, l'Éducation Nationale, les agglomérations d'Angoulême et de Cognac et Calitom pour le développement de la prévention des déchets dans les collèges. En 2025, 3 833 collégiens de Montmoreau, Montbron, Chasseneuil/Bonnieure, Chalais, Ruffec, Montemboeuf ont été accompagnés dans ce cadre.

● **147 écoles primaires** ont bénéficié d'une animation en classe dans le cadre des programmes pédagogiques de Calitom soit **328 classes et 2 878 élèves** sensibilisés.

● **Thèmes abordés** : tri/recyclage, compostage, consommation responsable, gaspillage alimentaire, jardinage au naturel, 4 RE (Redécouvrir, Recycler, Réutiliser, Réimaginer).

● Animations réalisées par Calitom avec le concours des partenaires de l'éducation à l'environnement : **Charente Nature, Régalade, Les Jardins Respectueux, Le Carré**

VISITES DE SITES

● **2 parcours pédagogiques** sur les 2 principaux sites de traitement de la Charente (le site de stockage des déchets de Ste-Sévère **Valoparc** et le centre de tri de Mornac **Atrion**). En raison des travaux sur le site Atrion, les visites ont été interrompues du 1^{er} janvier au 31 août.

Ces visites guidées permettent de mieux comprendre les enjeux de la prévention et de la réduction des déchets.

● Dans le cadre du programme « Mon école sans déchets », 1 022 élèves ont visité Les Jardins Respectueux (Châteaubernard).

AUTRES ACTIONS

● **169 635 € de soutiens financiers** aux particuliers et organisateurs de manifestations (acquisition de poulaillers, changes lavables, protections hygiéniques réutilisables, broyeurs...).

● **5 178 stop-pub** distribués.

● **36 acteurs locaux partenaires** de Calitom pour leurs actions de prévention ou de sensibilisation.

● **Site internet « J'agis pour réduire »**, site départemental dédié aux pratiques, aux initiatives et

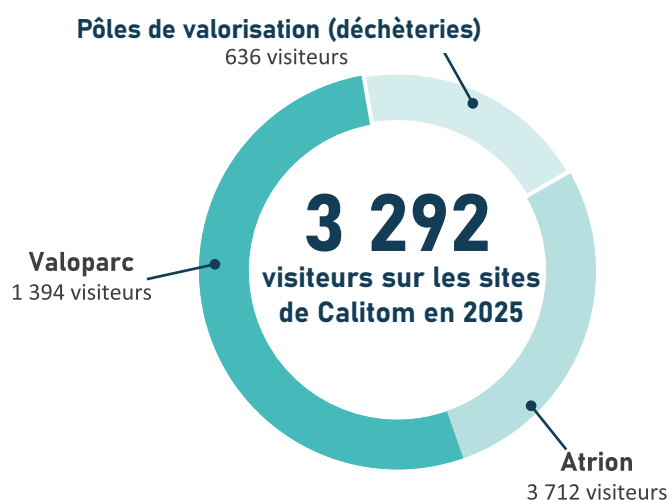
Bouge et l'Oasis du Coq à l'Âme.

● Les écoles volontaires peuvent bénéficier d'un accompagnement au diagnostic, à la formation des enseignants, du personnel technique et à la mise en place d'un programme de gestion de leurs déchets.

● **94 classes** ont pu assister au spectacle « Un Noël gourmand » soit **2 150 élèves** dans le cadre des actions engagées durant la semaine européenne de réduction des déchets.

● **109 animations** ont été réalisées au sein de 24 collèges (3 833 collégiens sensibilisés), accompagnement de 18 collèges dans une démarche de réduction des déchets de l'établissement (restauration, administration, entretien...)

● **38 interventions** au sein d'autres structures (MFR, ALSH, associations...)



services locaux qui permettent de consommer plus éco-responsables et de réduire les déchets produits.

● **2 137 personnes** ont résolu l'énigme de l'escape game.

● Pour aller à la rencontre des publics sur les foires, marchés et manifestations du département, **l'acquisition d'un camion aménagé pédagogique**, Calitruck, a été faite. En 2025, cela a permis de réaliser 65 ateliers sur le territoire charentais lors d'événements.



Collecte des déchets

Organisation

Calitom assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble des collectivités du département, hors CDC du Rouillacais, Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême et Communauté d'Agglomération du Grand Cognac.

130 268

habitants desservis par Calitom
en collecte OM et CS

58,74%

de la population collectée
toutes les semaines en CS

86,5%

de la population collectée
tous les 15 jours en OM

485

gros producteurs non ménage
soumis à la redevance spéciale

PRÉCOLLECTE

Ordures ménagères résiduelles



sac ou bac noir, sac transparent individuel ou collectif
colonne en apport volontaire

Emballages recyclables et revues, journaux, magazines



sac ou bac jaune individuel ou collectif
colonne en apport volontaire

Biodéchets et déchets de jardin



composteur à domicile ou de quartier pour les particuliers, en bac pour les gros producteurs

Verre



colonne à verre en apport volontaire

Encombrants et toxiques



pôles de valorisation (déchèterie)

Textile



pôles de valorisation (déchèterie) ou autres points d'apports volontaires

➡ Toutes les consignes de tri sur le site internet www.calitom.com / module « Où va ce déchet ».



POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

NOMBRE D'HABITANTS

Collecte en porte-à-porte (PAP)		Collecte en points d'apport volontaire (PAV)	
2024	2025*	2024	2025*
188 828	129 518 soit -31,4%	10 200	750 soit -92,6%

BÉNÉFICIAIRES NON MÉNAGES (SOUS REDEVANCE SPÉCIALE)

2024	2025*
674	485 soit -28%

*Reprise, au 1^{er} janvier 2025, de la compétence collecte par la communauté d'Agglomération de Grand Cognac sur son territoire.

ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE

EN APPORT VOLONTAIRE

	Verre 	Ordures ménagères 	Emballages recyclables 	Papier 
Nombre de contenants disponibles	798	8	12	9
Type de contenants	colonnes	colonnes	colonnes	colonnes
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 163	1 pour 106	1 pour 63	/
Tonnage collecté	5 750 t.	170 t.	93 t.	100 t.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

EN PORTE À PORTE

SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

	Ordures ménagères 	Collecte sélective 
Population desservie	129 518	129 518
Tonnage collecté	15 183	10 529
Distances parcourues pour la collecte	376 142 km	536 146 km
Couleur du bac concerné	gris – couvercle vert	gris – couvercle jaune
Collecte séparative proposée	oui	oui

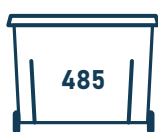
SEUILS DE COLLECTE MAXIMUM POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS



ordures
ménagères



collecte
sélective



gros producteurs
soumis à la
redevance spéciale

par semaine

(dont 277 contrats communes
et 208 contrats privés)

POPULATION DESSERVIE

ordures ménagères



100%

collecte sélective



100%

% sur la population totale du territoire

FRÉQUENCE DE LA COLLECTE

PAR TYPE DE COLLECTE

Types de collecte	OM	CS	OM	CS	OM	CS	OM	CS
Période normale	1 x tous les 15 jours	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine	1 x par semaine	2 x par semaine	1 x par semaine	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine
Nombre d'habitants	53 444		11 409		1 505		63 160	

PAR TYPE DE DÉCHETS

	Ordures ménagères			Collecte sélective	
	2 fois par semaine	Toutes les semaines	Tous les 15 jours	Toutes les semaines	Tous les 15 jours
Population en %	1,15	12,35	86,5	58,74	41,26
Nombre de communes	1	15	239	174	81
Nombre habitants	1 505	15 994	112 019	76 074	53 444

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Au 1^{er} janvier 2025, la communauté d'agglomération de Grand Cognac a repris l'exercice de sa compétence collecte. Cette évolution a nécessité des ajustements opérationnels, managériaux et techniques au sein des services de Calitom.

Le déploiement du nouveau schéma de collecte comprenant les dotations des usagers en bacs ordures ménagères et collecte sélective, en sacs transparents, l'harmonisation des fréquences de collecte, le rééquilibrage des tournées s'est déroulé conformément au planning défini.

Au global, **120 réunions publiques ont été animées** par les conseillers de proximité et chefs d'équipe collecte et ont permis de rencontrer plus de 12 000 usagers. Des centaines de réunions préparatoires ont été faites avec les communes et plus de 1 000 professionnels ont été démarchés en porte-à-porte pour être accompagnés dans ces changements.

Ce nouveau schéma de collecte permet de maîtriser les coûts de traitement par une **baisse significative des tonnages d'ordures ménagères**, une réduction des coûts de transport et de stockage, une progression des quantités des recyclables favorisant une augmentation des recettes de vente des matières, des soutiens des éco-organismes.

Le plan de déploiement de ce schéma de collecte défini en 2023 a été anticipé au maximum avec un démarrage de la mise en oeuvre dès fin 2023 sur la CDC Val de Charente, puis à partir d'octobre 2024 sur les CDC de Cœur de Charente, Lavalette Tude et Dronne et 4B. **L'ensemble des territoires «collecte» de Calitom sont déployés depuis février 2026.**



04

Collecte des déchets *bilan*

L'année 2025 est directement marquée par le choix du déploiement du nouveau schéma de collecte sur le périmètre de Calitom. Les ordures ménagères marquent un repli de - 10,6 % (- 5 752 tonnes). Sur le plan départemental, la collecte sélective est en hausse de + 0,2 % et le verre + 3.2 %. Sur ces flux, il est néanmoins important de souligner les différences notables entre les territoires où le périmètre collecte de Calitom et du Rouillacais voient les tonnages de sélectif progresser de 3,9 % alors que sur les agglomérations les tonnages sont en baisse de - 1.3 %. Ces écarts sont semblables pour le flux verre et en corrélation avec les tendances nationales.

199 372 T.

de déchets collectés sur
le département

567 KG

de déchets collectés par
habitant

311 KG

d'apports sur les pôles de valorisation
(déchèterie) par habitant

138 KG

d'ordures ménagères
par habitant

DÉCHETS COLLECTÉS

DÉCHETS COLLECTÉS PAR TERRITOIRE

	CDC des 4B	CDC Charente Limousine	CDC Cœur de Charente	CA Grand Cognac	CDC La Roche-foucauld Porte du Périgord	CDC Lavalette Tude Dronne	CDC Val de Charente	CDC du Rouillacais	CA Grand Angoulême
Ordures Ménagères déchets ménagers et assimilés	2 286 t.	4 546 t.	2 389 t.	10 992 t.	2 421 t.	2 091 t.	1 621 t.	916 t.	21 134 t.
<i>dont déchets soumis à la redevance spéciale</i>	396 t.	860 t.	513 t.	/	373 t.	470 t.	278 t.	/	/
Collecte Sélective dont déchets assimilés	1 558 t.	2 725 t.	1 994 t.	5 135 t.	1 704 t.	1 423 t.	1 222 t.	755 t.	10 050 t.
Verre	779 t.	1 542 t.	971 t.	2 752 t.	924 t.	831 t.	704 t.	393 t.	4 607 t.
Pôles de valorisation (déchèteries) déchets ménagers	5 971 t.	10 743 t.	8 247 t.	25 440 t.	6 709 t.	8 511 t.	4 886 t.	3 640 t.	35 143 t.
<i>dont déchets des professionnels</i>	398 t.	788 t.	542 t.	963 t.	435 t.	456 t.	742 t.	/	/
Biodéchets	1 474 t.							/	

+ 122 tonnes de déchets d'amiante et 11 tonnes de pneus collectés sur des sites en apports volontaires

+ 12 tonnes de collecte sélective impropre

DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE DÉPARTEMENT

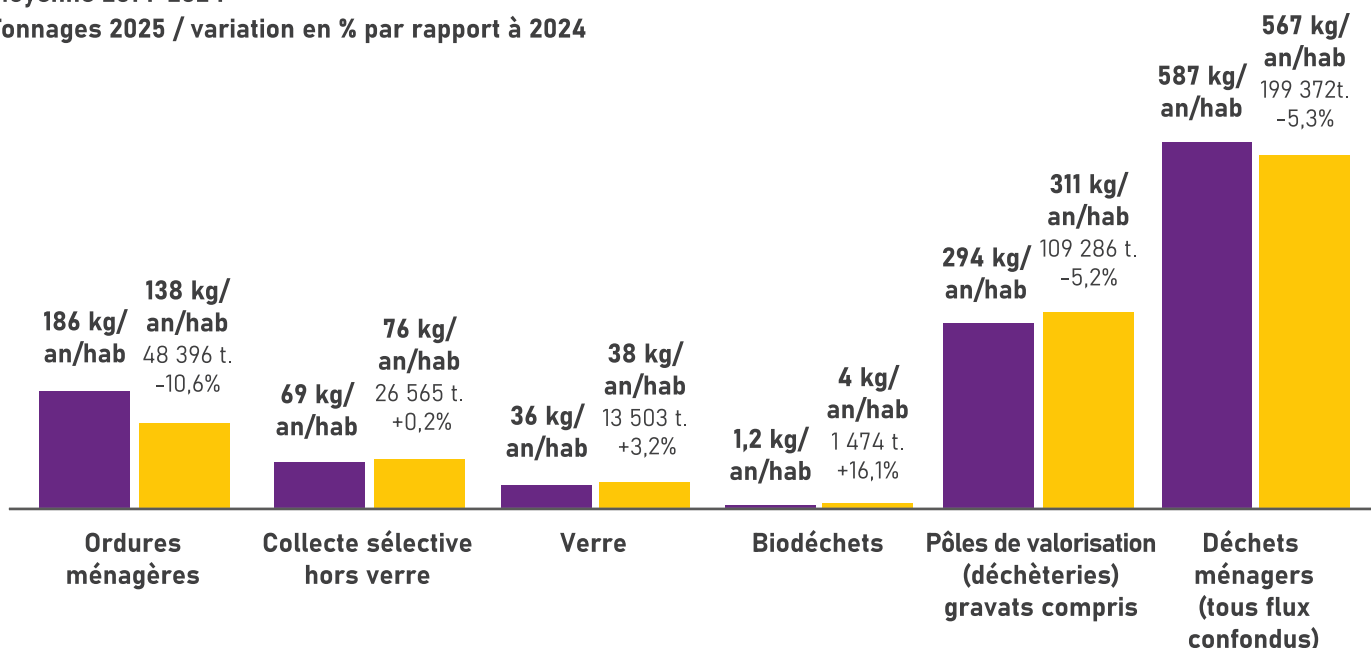
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	COLLECTE SÉLECTIVE HORS VERRE	VERRE	BIODÉCHETS	PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES) GRAVATS COMPRIS
				
48 396 t. soit 138kg/an/hab	26 565 t. soit 76 kg/an/hab	13 503 t. soit 38 kg/an/hab	1 474 t. soit 4 kg/an/hab	109 289 t. soit 311 kg/an/hab

ÉVOLUTION DES TONNAGES

COLLECTE DÉPARTEMENTALE

■ Moyenne 2014-2024

■ Tonnages 2025 / variation en % par rapport à 2024



L'année 2025 fût marquée au niveau national par une consommation des ménages atone.

La **baisse des ordures ménagères** est principalement liée au déploiement du nouveau schéma de collecte qui a permis de **positionner le département sur une performance de 137 kg/an/hab** pour les sacs noirs/transparents.

La **collecte sélective** a connu une **progression** de 0,2% avec 76 kg/an/hab et le verre + 3.2% avec 38 kg/an/hab.

Les apports sur les pôles de valorisation sont eux aussi en recul de **-5.3 %** principalement en raison des forts épisodes de canicule ayant limité les apports de déchets verts et le déploiement du contrôle d'accès sur les pôles de valorisation de Calitom permettant de limiter les apports des départements voisins.



PROJECTION DÉPARTEMENTALE 2025

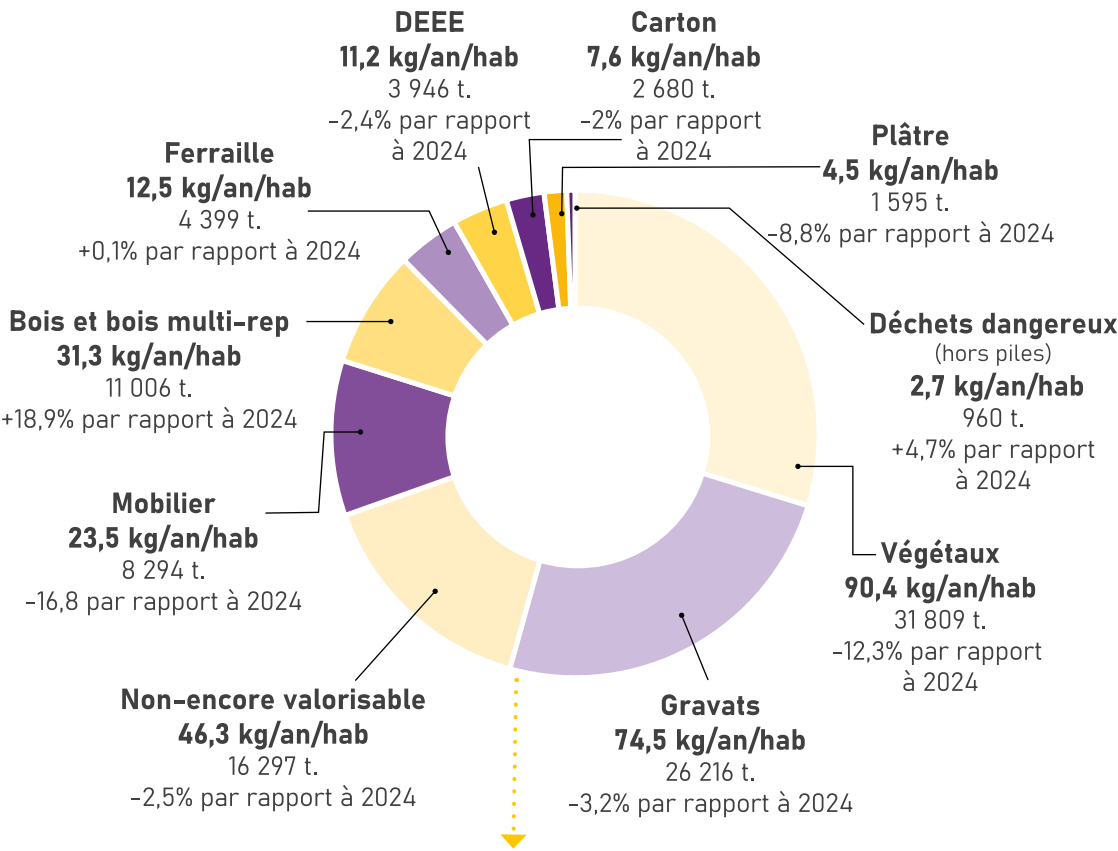
Dans le cadre du programme local de prévention des déchets (PLPDMA), la Charente s'était fixée pour **objectif de réduire de 20% à l'horizon 2025 les déchets charentais, toutes filières confondues.**

Pour atteindre cet objectif, les efforts se sont prioritairement portés sur la **réduction du non-tri et des biodéchets dans les ordures ménagères**, ainsi que la **réduction des végétaux** et du **non-encore valorisable** sur les pôles de valorisation (déchèteries).

Arrivé à son terme, le nouveau PLPDMA qui sera défini déterminera les pistes de travail des prochaines années.

PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES)

Répartition des tonnages par flux
Données départementales



Petites filières de moins de 2 kg/an/hab

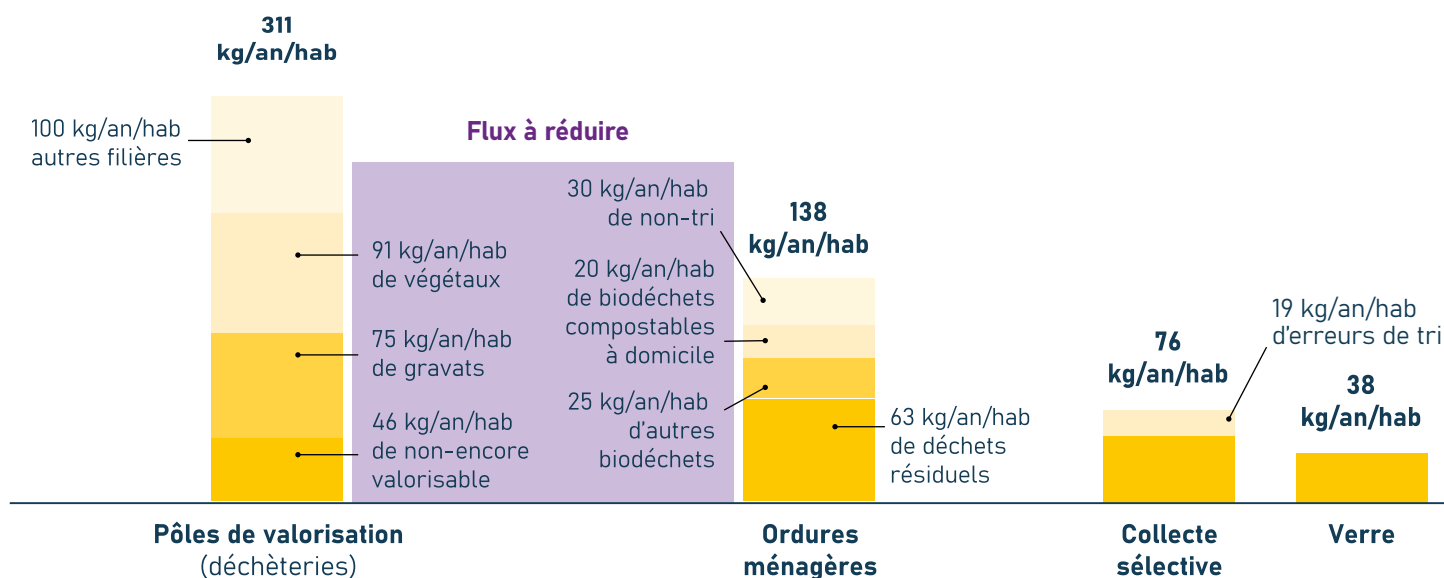
Filières	g/an/hab	Tonnage	Par rapport à 2024	Filières	g/an/hab	Tonnage	Par rapport à 2024
Textile	1 150	405	-29,4%	CD/DVD	50	18,1	+0,1%
Papiers	1 060	373,5	+13,7%	Inox	40	15,6	-3%
Articles réemploi ressourcerie (Boutique Calitom, Emmaüs, AVRIL, vélos)	830	292,7	+5,9%	Néon / ampoules éco	40	15	-15%
Menuiserie vitrée	680	238,8	+82,3%	Laiton	40	12,5	-9%
Huiles minérales	650	229,9	+6,2%	Cuivre	20	5,3	-23,8%
Batteries	320	111,4	-4,7%	Zinc	20	5,3	-14,4%
Plastiques souples (films)	320	111	-20,2%	Cartouches d'imprimantes	10	4,9	-0,1%
Polystyrène	220	77,3	-6,3%	Radiographies	10	3,1	-7,3%
Aluminium	160	57,4	-9,1%	Cartouches de chasse	10	2,9	+16,1%
Piles	110	38,9	-2,7%	Extincteurs	5	1,1	-
Huiles végétales	90	31,3	-25,6%	Bouteilles d'hélium	5	1,4	-
Câbles de cuivre	70	23,2	-14,5%				

Autres filières faisant l'objet de collectes spécifiques

Filières	Tonnage	Kg/an/hab	Par rapport à 2024
Amiante	122,1	0,35	+29%
Pneus	10,6	0,03	-91,27%
Textiles	1 998,5	5,68	+26,18%

PERFORMANCE DE COLLECTE EN 2025

PÉRIMÈTRE DÉPARTEMENTAL



● **Déchets résiduels** : petits objets, mégots, sacs poubelle, déchets alimentaires non compostables, textiles sanitaires (couches, mouchoirs...), autres déchets résiduels dont éléments fins.

● **Non-tri** : déchets de collecte sélective (emballages et papiers) non triés et jetés dans les ordures ménagères.

● **Erreurs de tri** : indésirables jetés par erreur dans la collecte sélective (bacs jaunes).

Coût du non-tri et des erreurs de tri :

Perte de 2,8 millions € à l'échelle du département

Chaque tonne de déchets recyclables qui n'est pas triée et donc placée dans un sac noir qui va être enfoui, représente un **surcoût financier de 264 €** pour la collectivité et à un impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues. Le sac noir des charentais est encore composé à **22% de déchets** qui auraient pu être triés. À l'échelle du département, cela représente une **perte d'environ 2,8 millions € qui impacte directement les citoyens dans le coût des impôts locaux**.

Par ailleurs, chaque tonne d'erreurs de tri engendre également un **surcoût financier de 180 €** pour la collectivité en terme de traitement. Les sacs jaunes sont composés de **25% d'erreurs, soit un surcoût de 1,2 millions €**.

OBJECTIF PLPDMA -20% EN 2025

Afin d'atteindre l'objectif que la Charente s'était fixé dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, à savoir une **réduction de -20% des déchets charentais à l'horizon 2025**, différents axes prioritaires avaient été identifiés pour diminuer la collecte de certains flux de déchets :

- **En pôles de valorisation (déchèteries)** : une réduction des végétaux, des gravats et des tonnages non-encore valorisables.
- **En ordures ménagères** : une réduction du non-tri et des biodéchets.
- **En collecte sélective** : les objectifs de prévention visent aussi à réduire la consommation de plastique et d'emballages.



Traitement des déchets *organisation*

Calitom traite les déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire charentais. Il dispose de ses propres unités de traitement et en assure la gestion, avec une autonomie relative. La collectivité est également prestataire de service pour le compte de clients publics hors département et d'entreprises privées.

199 372 T.

de déchets ménagers traités en 2025

Le département de la Charente n'est pas autonome.

138 982 T.

de déchets traités en
Charente

60 391 T.

des déchets traités hors
département

ORIGINE DES DÉCHETS

ET LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES

EN CHARENTE



CENTRE DE TRI ATRION

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Calitom

Déchets acceptés : emballages recyclables et papiers.

Provenance des déchets :

La Charente : 23 267 t.

Collectivités clientes hors département (CA Grand Poitiers, CDC de l'Île d'Oléron, du Bassin de Marennes, et de Haute-Saintonge, SIMER 86) : 9 196 t.

Professionnels de la Charente : 314 t.



VALOPARC
Informations p.31



APROVAL SUEZ MORNAC

Déconditionneur de biodéchets Mornac
(16 - gestion privée)
1 474 tonnes biodéchets



PLATEFORME DE COMPOSTAGE BRANGEON RECYCLAGE DE DIRAC

Gestion : société Brangeon Recyclage

Déchets acceptés : végétaux

Provenance des déchets : pôles de valorisation (déchèteries) de GrandAngoulême (Brie, Dirac, Fléac, l'Isle d'Espagnac, La Couronne, Mouthiers, Soyaux) : 7 537 t.

PLATEFORME DE BROyage LA COURONNE

Gestion : GrandAngoulême

Déchets acceptés : végétaux

Provenance des déchets : pôles de valorisation (déchèteries) de GrandAngoulême (Fléac, La Couronne, Mouthiers) : 2 335 t.

LÉGENDE



Co-compostage à la ferme



Plateforme de compostage



Plateforme de broyage



VALOPARC

● ISDND

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Calitom

Déchets acceptés : refus de compostage, déchets minéraux, déchets de construction et de démolition en mélange, encombrants ménagers, déchets de produits alimentaires, déchets d'amiante lié, ordures ménagères, stabilisat, déchets d'activités économiques, résidus provenant de déchets, refus de tri.

Provenance des déchets :

Déchets ménagers résiduels et

assimilés : 32 273 t.

Déchets d'activités des entreprises : 20 084 t.

Non-encore valorisable des pôles de valorisation (déchèteries) et des

services techniques : 17 143 t.

Refus de tri (entrant + process)

d'Atrion : 476 t.

Collecte sélective impropre : 30 t.

Déchets d'amiante lié : 123 t.

● Plateforme de broyage

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Calitom

Déchets acceptés : végétaux

Provenance des déchets :

Pôle de valorisation (déchèterie de Cognac) : 258,5 t.

Services techniques : 275 t.

Privés : 451 t.

Entreprises privées : 541 t.



PLATEFORMES DE CO-COMPOSTAGE DES AGRICULTEURS

21 660 TONNES

Gestion privée : les agriculteurs

Déchets acceptés : végétaux des pôles de valorisation (pôles)

Provenance des déchets :

Plateforme d'Ars : pôles de Châteaubernard, Cognac, Segonzac (1 006 tonnes) - **Plateforme d'Aussac-Vadalle :** pôles de Ruffec et Vars (923 tonnes) - **Plateforme de Bouëx :** pôles de La Rochefoucauld, Montbron et Villebois (807 tonnes) - **Plateforme de Chasseneuil :** pôles de Champagne-Mouton, Chasseneuil/Bonnieure, Chabanais, Confolens, La Rochefoucauld, Montbron, Montembœuf, Roumazières et St-Claud (1 015 tonnes) - **Plateforme de Châteaubernard :** pôles de Châteaubernard, Châteauneuf, Segonzac et Jarnac (406 tonnes) - **Plateforme de Châteaubernard 2 :** pôle de Châteaubernard (34 tonnes) - **Plateforme de Châteauneuf :** pôles de Châteaubernard, Châteauneuf, Cognac, Hiersac, Segonzac et Jarnac (1 080 tonnes) - **Plateforme de St-Ciers :** pôles de Champagne-Mouton, Puyréaux et Vars (619 tonnes) - **Plateforme de Condéon :** pôles de Baignes, Barbezieux, Chalais, Châteaubernard et Poullignac (1 035 tonnes) - **Plateforme d'Étagnac :** pôles de Chabanais, Confolens et Roumazières (408 tonnes) - **Plateforme de Fontclaireau :** pôles d'Aunac, Champagne-Mouton et Ruffec (605 tonnes) - **Plateforme de Fouquebrune :** pôle de Mouthiers (22 tonnes) - **Plateforme de Gimeux :** pôles de Cognac, Châteaubernard et Jarnac (637 tonnes) - **Plateforme de Hiesse :** pôles de Champagne-Mouton, Confolens et Chabanais (867 tonnes) - **Plateforme de Jurignac :** pôles de Châteauneuf, Segonzac et Jarnac (800 tonnes) - **Plateforme de La Couronne :** pôle de Châteaubernard, Châteauneuf et Hiersac (593 tonnes) - **Plateforme de Le Tâtre :** pôles de Baignes et Barbezieux (952 tonnes) - **Plateforme de Luxé :** pôles de Puyréaux, Ruffec, Villefagnan et Villejésus (390 tonnes) - **Plateforme de Montembœuf :** pôles de Chabanais, Roumazières, Montbron, Montembœuf et La Rochefoucauld (611 tonnes) - **Plateforme de Nieuil :** pôles de Chabanais, Champagne-Mouton, Chasseneuil, Confolens, Montbron, Roumazières et St-Claud (574 tonnes) - **Plateforme d'Oradour :** pôles de Rouillac et Villejésus (873 tonnes) - **Plateforme de Reignac :** pôles de Baignes, Barbezieux, Chalais, Jarnac, Poullignac et Segonzac (888 tonnes) - **Plateforme de Ruelle :** pôles de La Rochefoucauld (868 tonnes) - **Plateforme de Salles d'Angles :** pôles de Châteaubernard, Jarnac, Cognac et Segonzac (993 tonnes) - **Plateforme de St-Estèphe :** pôle de Châteauneuf (564 tonnes) - **Plateforme de St-Fraigne :** pôles de Ruffec, Villefagnan et Villejésus (1 047 tonnes) - **Plateforme de St-Laurent 1 :** pôles de Barbezieux, Chalais, Montmoreau, Nabinaud et Poullignac (1 098 tonnes) - **Plateforme de St-Laurent 2 :** pôles de Chalais, Montmoreau et Nabinaud (622 tonnes) - **Plateforme de St-Saturnin :** pôle de Fléac (590 tonnes) - **Plateforme de Vaux-Lavalette :** pôles de Montmoreau, Nabinaud et Villebois (729 tonnes).



HORS DÉPARTEMENT

CENTRE DE TRI

Poitiers (86) - Maître d'ouvrage et exploitant : Suez RV Sud Ouest
Déchets acceptés : déchets des ménages et d'activités économiques non dangereux et non inertes

Provenance des déchets : quais de transfert de Champagne-Mouton (collectes de la CDC Charente-Limousine) (968,04 t.)

Illats (33) - Maître d'ouvrage et exploitant : Coved - Paprec
Déchets acceptés : déchets des ménages et d'activités économiques non dangereux et non inertes

Provenance des déchets : collectes des quais de transfert de Valoparc, Poullignac, Atrion + CDC Haute-Saintonge, Marennes et Oléron (7 751,65 t.)

Bègles (33) - Maître d'ouvrage et exploitant : Veolia
Déchets acceptés : déchets des ménages et d'activités économiques non dangereux et non inertes

Provenance des déchets : collectes de Grand Angoulême (3 838,78 t.)

FABRICATION CSR

Bruguières (31) - Maître d'ouvrage et exploitant : Paprec Sud-Ouest

Déchets acceptés : déchets non dangereux

Provenance des déchets : refus de tri de Coved Illats pour préparation CSR (439 t.)

Sabadell (Espagne) - Maître d'ouvrage et exploitant : Pirsas

Déchets acceptés : déchets non dangereux

Provenance des déchets : refus de tri de Coved Illats pour préparation CSR (438 t.)

Barcelone (Espagne) - Maître d'ouvrage et exploitant : Prezero

Déchets acceptés : déchets non dangereux

Provenance des déchets : refus de tri de Coved Illats pour préparation CSR (383 t.)

MÉTHANISEUR

Terres d'Aquitaine, Saint-Selve (33)

Maître d'ouvrage et exploitant : Suez

Déchets acceptés : biodéchets

Provenance des déchets : biodéchets préparés par Suez Aproval Mornac (1 470 t.)

ISDND

Le Vigeant (86)

Maître d'ouvrage et exploitant : Séché Environnement

Déchets acceptés : déchets ménagers résiduels et assimilés.

Provenance des déchets : ordures ménagères (quai de transfert de Mornac à Atrion - collectes des déchets de GrandAngoulême et des CDC de La Rochefoucauld Porte du Périgord, une partie de Charente Limousine : 12 147 t. / quai de transfert de Champagne-Mouton - collectes des CDC de Val de Charente, une partie de Charente Limousine et de Coeur de Charente : 4 113,5 t.) / Déchets d'activités des entreprises : 142,4 t.

UVE

Bègles (33) - Maître d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Exploitant : Valbom (Veolia), délégation de service public

Déchets acceptés : déchets des ménages, déchets des activités économiques, déchets dangereux et non dangereux

Provenance des déchets : refus de tri Atrion et Veolia Bègles (5 227 t.)

Blois (41) - Maître d'ouvrage : Val-Eco

Exploitant : Valcance, délégation de service public

Déchets acceptés : déchets des ménages, déchets des activités économiques, déchets dangereux et non dangereux

Provenance des déchets : refus de tri de Suez Poitiers (60,4 t.)

Poitiers (86) - Maître d'ouvrage : Grand Poitiers

Exploitant : Idex Environnement

Déchets acceptés : déchets des ménages, déchets des activités économiques, déchets dangereux et non dangereux

Provenance des déchets : refus de tri de Suez Poitiers (221,4 t.).

NATURE DES TRAITEMENTS

(DONT VALORISATION)

Filière	Mode de valorisation	Unité de traitement
Ordures Ménagères	stockage	Centres de stockage de Ste-Sévère, Le Vigeant
Emballages recyclables	tri (puis valorisation matière et valorisation énergétique)	Centres de tri Atrion à Mornac, Suez à Poitiers, Coved à Illats, Veolia à Bègles
Papiers	tri (puis valorisation matière et valorisation énergétique)	Centres de tri Atrion à Mornac, Suez à Poitiers, Coved à Illats, Veolia à Bègles puis Palm Recycling, WSR à Balzac
Biodéchets	méthanisation	Aproval puis méthaniseur Medoc Energie à Hourtin et Suez à Saint-Selve
DEEE	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Gros électroménager hors froid et petits appareils en mélange : SOC Industrielle, Récup Métaux (16) Gros électroménager froid : AFM Recyclage à Bassens (33) Écrans et écrans plats : La Boîte à papier (87)
Lampes et néons	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Artemise à Vulaines (10) et Lumiver à Seclin (59)
Textiles	valorisation matière, réemploi, enfouissement	Réemploi en direct par Tiocreatex en Vienne (86)

Filière	Mode de valorisation	Unité de traitement
Déchets dangereux	valorisation énergétique	SIAP à Bassens (33)
Déchets dangereux (hors REP)	valorisation énergétique	SIAP à Brassens (33)
Piles	valorisation matière	Piles boutons : META REGENERATION (04) / Batteries Li-Ion : EURODIEUZE (57) / Piles Lithium-MnO2 : ACCUREC (47) / Batteries NiMh : ERASTEEL – VALDI (03) / Batteries Plomb : EPUR METAL (13) / Batteries NiCd : EURODIEUZE (57) / Piles Alcalines/Salines : PAPREC D3E RECYCLAGE (33) / Piles Lithium-SOCI2 : ACCUREC (47)
Mobilier	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Pôles de valorisation (déchèteries) du département collectées et vidées chez Suez à Nersac (16), Suez à Limoges (87) et Brangeon à Bussac-Forêt (17).
Végétaux	compostage	Compostage à la ferme (16) Plateforme de broyage de Ste-Sévère (16), et La Couronne (16), plateforme de compostage de Dirac (16) gérée par Brangeon Recyclage.
Gravats	dons, réemploi	Particuliers, sites Calitom, sites Garandeau (16)
Tout-venant	stockage	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)
Bois + bois multi REP	valorisation énergétique et matière	Bois B : EGGER (81), Kronosplan (89) Bois multi REP : Paprec (Nersac), ENVIE (Isle d'Espagnac)
Ferraille	valorisation matière	Derichebourg (33), Vidallies (33), SAFA (16)
Cartons	valorisation matière	Papeteries PALM
Plâtre	valorisation matière	Paprec (Nersac, 16), ENVIE (Isle d'Espagnac, 16)
Verre	valorisation matière	Everglass à Châteaubernard (16)
Huiles minérales	valorisation énergétique	Ciments Calcia AIRVAULT (79), Cimenterie OSILUB (76, Gonfreville-l'Orcher)
Huiles végétales	valorisation énergétique	Quatra France (59)
Plastiques souples (film)	valorisation matière	Recuperados (La Garriga - Espagne)
Batteries, laiton, aluminium, câbles de cuivre, zinc, inox, cuivre...	valorisation matière	Batteries : STCM (45) Petits métaux non ferreux : Derichebourg (33)
CD / DVD	valorisation matière	Plasturgiste
Cartouches imprimantes	réemploi	Atmosph'aire (33) / Revente
Radiographies (hors REP)	valorisation matière	Rhône-Alpes argent (69)
Polystyrène	valorisation matière	ESAT Vivonne (16)
Pneus	valorisation matière et énergétique	Alcyon (33)
Amiante	stockage	ISDND à Ste-Sévère (16)
Divers objets, mobiliers et vélos	réemploi	Recyclerie La Boutique Calitom (16)/ Recycleries Avril (16) / Emmaüs de Cognac, La Couronne et Ruffec (16) / Association Coup de Pouce (16, Manot) / Salle de ventes (16, Montbron) / Cyclofficine d'Angoulême (16) / Easy Troc Chasseneuil (16) / Envie2E (16), Envie Autonomie (79)
Bouteilles de gaz	valorisation matière	Consignes Butagaz, Primagaz, Antargaz (Totalgaz) et Camping Gaz, SIAP à Bassens (33)
Cartouches de chasse	réemploi	ESOPE (16)
Menuiseries vitrées	valorisation matière et enfouissement	Val'homnia, Bourg Charente (16)



Traitement des déchets

bilan

67,3%

des tonnages traités valorisés
(déchets ménagers du
département)

233 958 T.

de déchets traités en 2025 par
Calitom (y compris activités
commerciales)

63%

des tonnages traités valorisés
(y compris activités commerciales)

34 586 T.

de déchets traités par Calitom pour
le compte d'entreprises privées ou
de collectivités extérieures (DAE,
non-encore valorisable...)

CAPACITÉ ET TONNAGES TRAITÉS

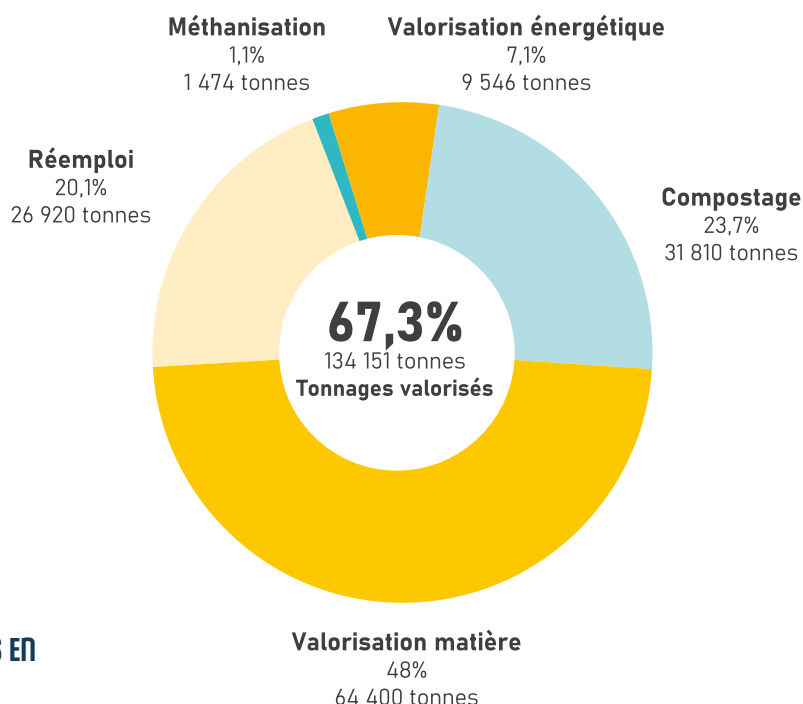
TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Total des déchets entrants en 2025
(Déchets ménagers du département)

199 372

tonnes de déchets ménagers
du département
(hors activités commerciales)
traitées en 2025

TONNAGES VALORISÉS



INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

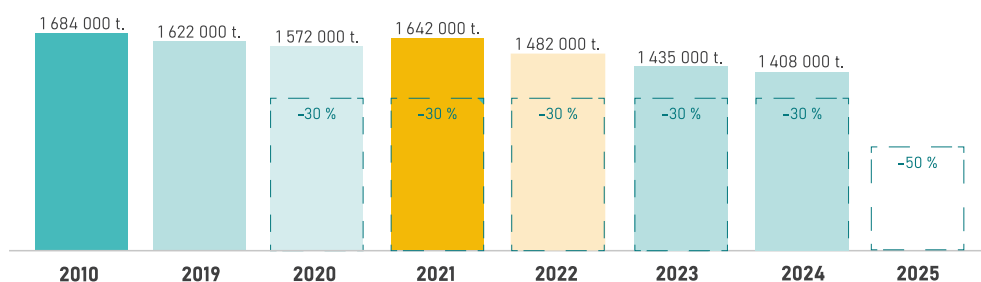
110*

Indice 2024 de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

*Calcul réalisé en prenant pour référence le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010.

Cette évolution s'explique par **la fermeture de l'incinérateur** de GrandAngoulême en janvier 2018 sans création d'unité de remplacement. Il faut rappeler que le syndicat n'est pas sur une trajectoire de respect de l'objectif issu de la loi TECV : « **réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.** »

Au niveau régional, l'objectif de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage n'a pas été atteint en 2024 puisqu'on constate une baisse de l'enfouissement de 16% par rapport à 2010 contre 30% attendus.



En Charente :

En 2024, **10% de déchets en plus ont été enfouis** par rapport à 2010 alors qu'il aurait fallu réduire de 50%. Néanmoins, cet état de fait est dû au choix de fermer l'incinérateur de La Couronne. Si celui-ci avait poursuivi son activité, Calitom aurait atteint un **taux de réduction de 38%**.

CAPACITÉ DES INSTALLATIONS



VALOPARC

▪ ISDND

Capacité : 70 000 tonnes/an

▪ Plateforme de compostage

Capacité : 10 000 tonnes/an



PLATEFORMES DE CO-COMPOSTAGE DES AGRICULTEURS

Capacité totale : 26 000 tonnes



CENTRE DE TRI ATRION

Capacité : 43 000 tonnes/an



UVE

▪ Bègles (33)

Capacité : 273 000 tonnes/an

▪ Blois (41)

Capacité : 95 500 tonnes/an

▪ Poitiers (86)

Capacité : 50 000 tonnes/an



CENTRES DE PRÉPARATION

▪ Paprec, Bruguères (31)

Capacité : 17 000 m³/an

▪ Everglass, Châteaubernard (16)

Capacité : 17 000 m³/an

▪ Pirsá, Sabadell (Espagne)

Capacité : 17 000 m³/an

▪ Prezero, Barcelone (Espagne)



MÉTHANISEUR

▪ Saint-Selve (33)

Capacité : 152 818 tonnes/an



ISDND

▪ Vigeant (86)

Capacité : 150 000 tonnes/an



PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

▪ Brangeon Recyclage, Dirac (16)

Capacité : 10 000 tonnes/an

▪ La Couronne (16)

Capacité : 8 775 tonnes/an



CENTRE DE TRI

▪ Suez, Poitiers (86)

Capacité : 30 000 tonnes/an

▪ Trivalo 33, Illats (33)

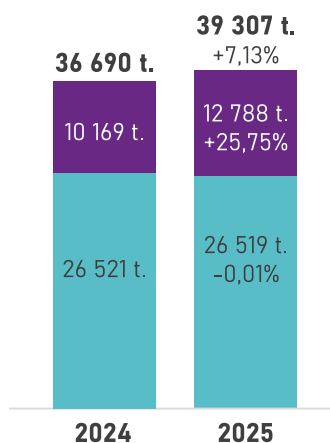
Capacité : 39 000 tonnes/an

▪ Veolia, Bègles (33)

Capacité : 60 000 tonnes/an

TONNAGES TRAITÉS

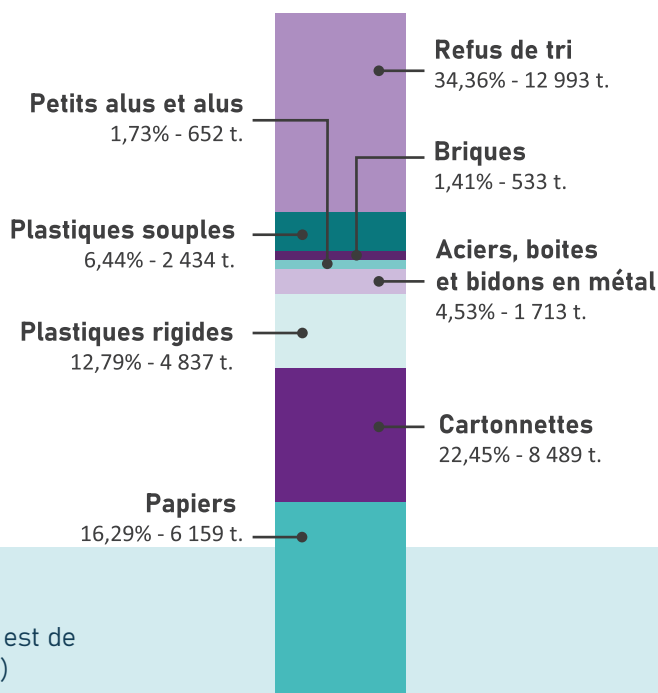
Collecte sélective des emballages recyclables et du papier



- Apports des collectivités clientes hors département
- Apports charentais

Résultats du recyclage des matériaux produits >

À noter : le débit moyen du process pour l'année 2025 est de **13,6 tonnes/heure** (débit nominal de 15,5 tonnes/heure)



Verre

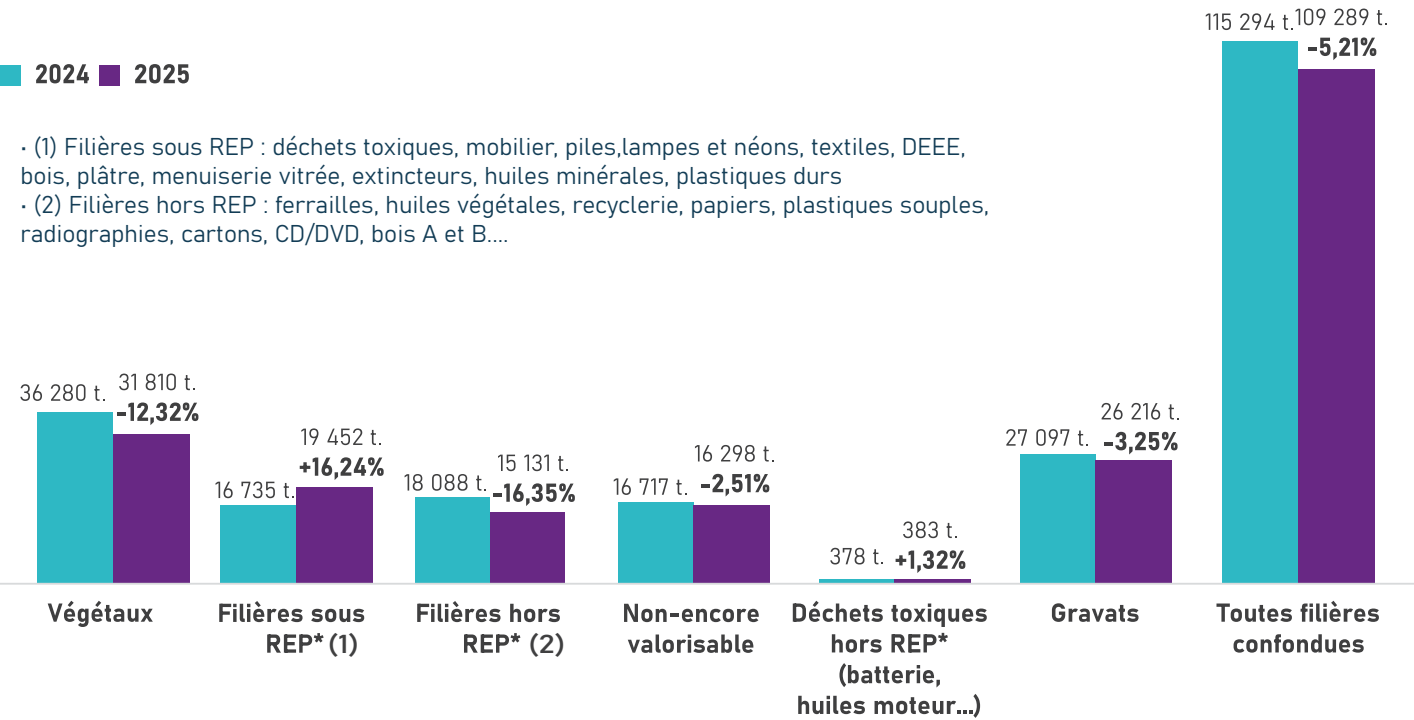
2024	2025	Évolution
13 090 t.	13 503 t.	+3,16%

Filières de pôles de valorisation (déchèteries)

La collectivité assure la gestion des filières des 37 pôles de valorisation (déchèteries) du département. Ceci regroupe toutes les filières sur site, non prises en charge par un éco-organisme, ainsi que le compostage des végétaux et l'enfouissement du non-encore valorisable.

2024 2025

- (1) Filières sous REP : déchets toxiques, mobilier, piles, lampes et néons, textiles, DEEE, bois, plâtre, menuiserie vitrée, extincteurs, huiles minérales, plastiques durs
- (2) Filières hors REP : ferrailles, huiles végétales, recyclerie, papiers, plastiques souples, radiographies, cartons, CD/DVD, bois A et B...

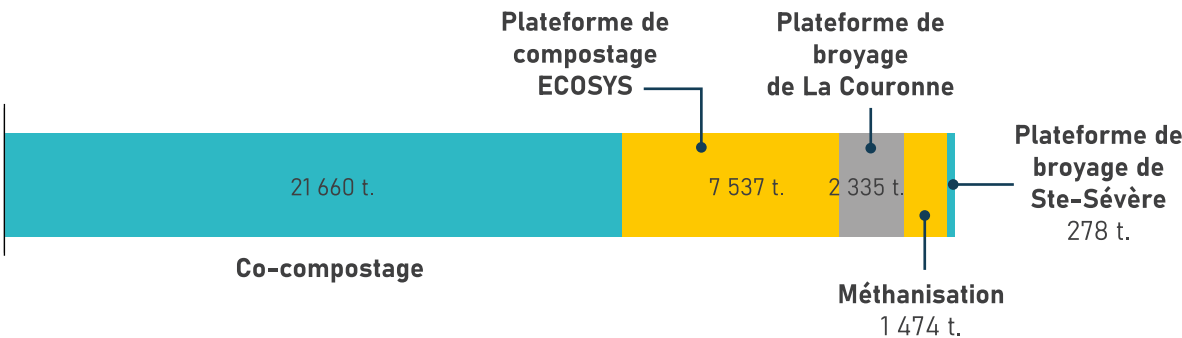


* REP : Responsabilité Élargie du Producteur

Végétaux et biodéchets

	2024	2025	Évolution
Végétaux	36 280 t.	31 810 t.	-12,32%
Biodéchets	1 269 t.	1 474 t.	+16,15%

Répartition des déchets fermentescibles



REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Le process d'Atrion permet d'obtenir **un taux de refus de 30,15%** (contre 33% en 2024). Ajoutés à ceux des centres de tri de Poitiers et Illats, cela porte à **7 244,5 tonnes de refus**, dont **6 768,5 tonnes valorisées** en Combustibles Solides de Récupération (CSR) auprès de Paprec à Bruguières, Pirsà à Sabadell (Espagne) et Prezero à Barcelone ou en valorisation énergétique dans les Unités de Valorisation Énergétique de Poitiers, Valbom

à Bègles et Valcante à Blois et **476 tonnes enfouies** au centre de stockage de Valoparc.

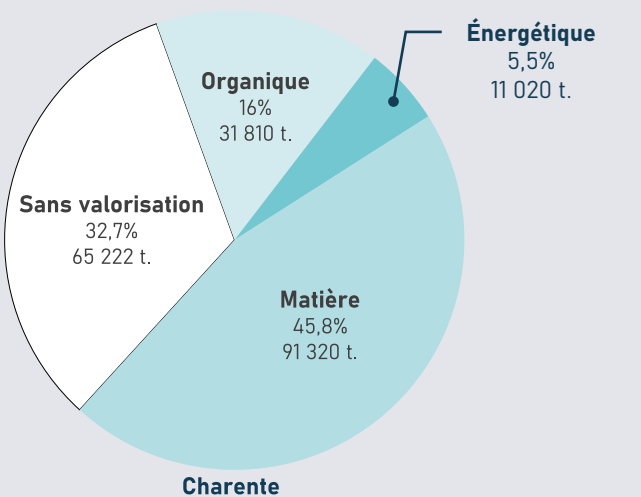
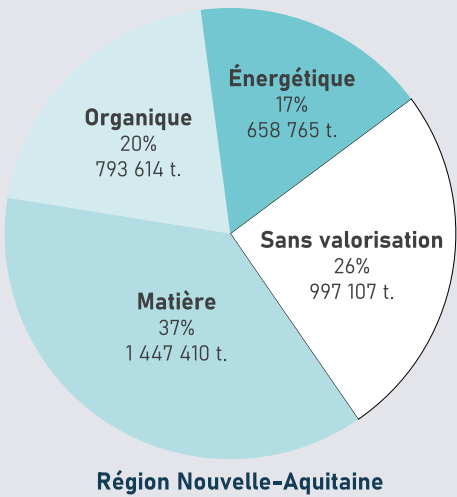
Erreurs de tri les plus fréquentes : Vêtements, déchets de soins, bâches, verre, jouets, cartouches d'imprimantes, poêles, radiographies, bandes vidéo, tuyaux d'arrosage, barquettes en plastique noires, couches bébé, masques, emballages plastique des fleurs.

En cas de doute quant au tri d'un déchet, rendez-vous sur www.calitom.com / module « Où va ce déchet ? » ou via le **formulaire « Question sur le tri »**, ou encore en appelant le **numéro vert 0 800 500 429**.

PERFORMANCE DE VALORISATION GLOBALE CALITOM

	Tonnage total	Tonnage valorisé	% valorisé	Type de valorisation
Ordures ménagères	48 396 tonnes	0 tonnes	0 %	100% sans valorisation
Collecte sélective	26 565 tonnes	26 171 tonnes	98,6 %	67,2% de valorisation matière 31,4% de valorisation énergétique 1,4% d'enfouissement de gros refus non valorisable
Biodéchets	1 474 tonnes	1 474 tonnes	100 %	100 % valorisation énergétique
Verre	13 503 tonnes	13 503 tonnes	100 %	100 % valorisation matière
Pôles de valorisation (déchèteries)	109 289 tonnes	93 003 tonnes	85,1 %	Valorisation organique Valorisation matière Valorisation énergétique
Total (DMA)	199 372 t.	134 151 t.	67,3 %	

TOTAL DMA PAR TYPE DE VALORISATION



RÉSIDUS DU TRAITEMENT

RÉSIDUS ISSUS DU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'unité de valorisation électrique du **biogaz** de l'installation de stockage de Ste-Sévère a fonctionné **800 heures**. Gérée par le prestataire Dalkia, elle a connu de nombreux dysfonctionnements sur l'année 2025, expliquant la faible valorisation énergétique qui s'est arrêtée début août. De ce fait, la torchère a pris le relais pour brûler les biogaz du dôme de déchets. Le contrat de rachat du biogaz a pris fin au 31 décembre 2025 et n'a pas été reconduit. Une refonte complète du dispositif de traitement du biogaz de Ste-Sévère est prévue pour 2026. Il sera principalement géré en régie.

272 062 Nm³
ont été valorisés,
produisant :


50 MWH
d'électricité

L'intégralité de la production électrique produite par les turbines à gaz est réinjectée dans le réseau ENEDIS pour alimenter les foyers des communes limitrophes de Ste-Sévère.

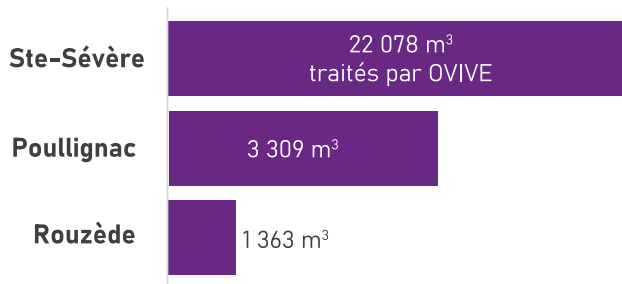


Les torchères ont brûlé :

• **3 562 500 Nm³/h**
à Ste-Sévère

• **36 300 Nm³/h** à Rouzède
(centre de stockage fermé)

Les **lixiviats** sont intégralement traités par le prestataire OVIVE.



● Expérimentation traitement des PFAS :

En parallèle des traitements habituels réalisés sur nos eaux de rejet, Calitom et OVIVE se sont engagés dans un protocole innovant et expérimental en vue de diminuer la concentration en PFAS contenue dans nos eaux en sortie de station de traitement, conformément aux évolutions réglementaires nationales. De ce fait, des médias filtrants spécifiques (charbon actif et résine) sont testés pour déterminer la solution technique la plus efficace. Les conclusions de cette étude seront connues courant 2026.

En moyenne, chaque année, **environ 70 analyses sont réalisées sur les eaux résiduaires** en interne ou par prestation de service (lixiviats, eaux de ruissellement, perméats, eaux de drainage confondus) sur l'ensemble des **sites de traitement** (centres de stockage, centre de tri, quais de transfert) et **5 sur les eaux en sortie de pôles de valorisation (déchèteries)**.

60 analyses de piézomètres ou sources ont été lancées et prélevées par notre prestataire de service en 2025 (suivi des eaux souterraines pour les centres de stockage).

RÉSIDUS ISSUS DU TRAITEMENT DES EMBALLAGES RECYCLABLES

6 768,5 t.

de **refus de tri** ont été valorisées en **Combustibles Solides de Récupération (CSR)** auprès de Paprec à Bruguières (33), Pirsà à Sabadell (Espagne) et Prezero à Barcelone (Espagne) ou **en valorisation énergétique** dans les Unités de Valorisation Énergétique Valbom à Bègles, Valcanta à Blois et à Poitiers.



Impact environnemental et sanitaire

2025 marque la dernière année de certification ISO 14001 et ISO 45001. Après 15 ans sous ces référentiels, la collectivité a besoin d'un nouvel élan et a choisi de se conformer désormais au référentiel MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité Entreprise) plus pragmatique. La certification se poursuivra toujours sur le périmètres du centre de tri et du centre d'enfouissement. Les autres sites resteront en démarche d'amélioration continue selon les exigences de ce nouveau référentiel et continueront de faire l'objet d'audits internes.

14%

de véhicules légers et utilitaires sont
électriques ou hybrides

12,3%

du carburant consommé
sur la route en 2025 est du B100

25 478 MWH

d'électricité produite grâce aux parcs photovoltaïques sur nos anciennes
installations de stockage et à la valorisation du biogaz

MESURES PRISES

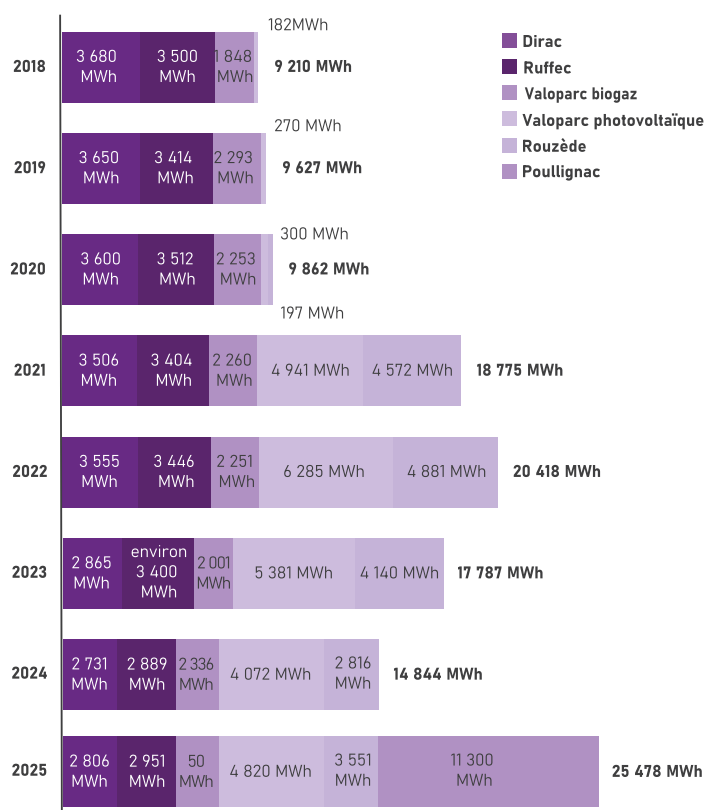
EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

● Le 27 avril 2025, **un incendie a dévasté l'unité de Traitement Mécano-Biologique (TMB)** de Valoparc qui n'était plus en fonction depuis 2022. La situation a nécessité un Arrêté Préfectoral de Mesures d'Urgence.

● **La centrale solaire de l'ancien casier de Poullignac** a été mise en service en août 2025. Installée sur 13 hectares d'anciens casiers de déchets et de prairie, elle a l'objectif de produire 13 000 MWh d'électricité par an (la consommation de 7 200 habitants).

● **Une étude pionnière d'évaluation de la présence de PFAS** en sortie des eaux traitées par la station Ovive a été lancée sur les deux médias filtrants (charbon actif et résine) puis prochainement sur les concentrats de nanofiltration. Les résultats sont attendus fin avril 2026.

● Fin 2025, **le contrat de valorisation du biogaz de Ste-Sévère avec Dalkia a pris fin** en décembre 2025. Depuis août, le biogaz est brûlé. Dès 2026, Calitom assurera cette activité en régie.



EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

● **Calitom a réalisé son bilan carbone 2024**, incluant l'ensemble de ses activités (collecte, transport, traitement des déchets, achats,...), soit 28 613 tonnes équivalent CO2 — l'équivalent de 0,8 % de l'empreinte carbone moyenne d'un Charentais.

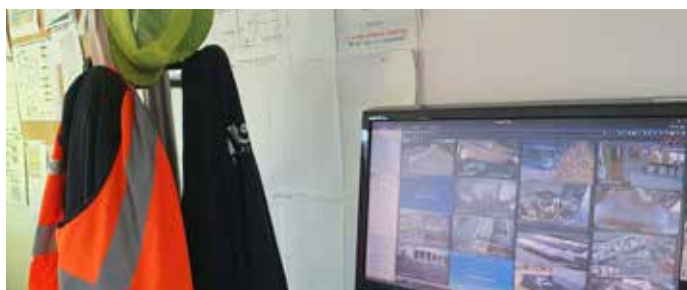
Ce bilan, obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants dans le cadre de la stratégie nationale bas-carbone (neutralité carbone d'ici 2050), a été confié à un cabinet externe pour plus de précision.

- Valoparc représente 50 % des émissions, en raison des émissions de méthane (qui ne peut être capté à 100 %) et du CO2 issu de la torchère et des turbines.
- Les transports (rotation des bennes, collecte, transferts) et les achats pèsent pour 1/3 dans ce bilan.

Pistes d'action prioritaires pour les prochaines années :

1. Optimiser la valorisation du biogaz pour limiter les émissions de CO2 associées.
2. Développer les carburants alternatifs (B100 à base de colza, hydrogène, etc.) et optimiser les usages.
3. Améliorer le suivi énergétique, notamment sur le site d'Atrion.
4. Sensibiliser et former les agents à l'éco-conduite.

Ces mesures s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des émissions, essentielle pour atteindre les objectifs climatiques nationaux.





L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

Avec près de 300 emplois sur toute la Charente, Calitom est un employeur conscient de sa responsabilité sociétale. Plutôt techniques, les métiers se professionnalisent. Des formations préparent à des diplômes de niveau 3 (CAP) à 7 (Master) dans la gestion des déchets et le recyclage. Le personnel tend à se féminiser : les infrastructures évoluent pour accueillir les femmes jusque dans les équipes de collecte. La protection de la santé physique et mentale des salariés est un axe majeur du management et du plan de formation.

311

ETP employés par Calitom
(dont 15 en intérim)

30,5

ETP employés par des
prestataires pour le compte de Calitom

45,82

taux de fréquence
des accidents du travail

2,63

taux de gravité des accidents avec
arrêts de travail

DESCRIPTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS

SUR LE TERRITOIRE DE CALITOM

*ETP : Équivalent temps plein

EMPLOIS CALITOM PERMANENTS ET NON PERMANENTS

311 ETP*

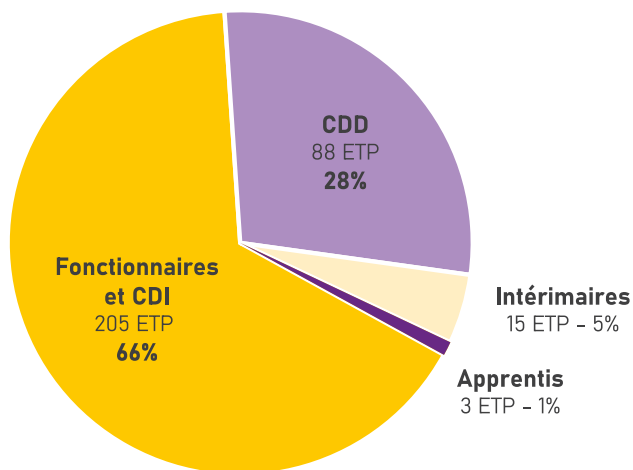
- soit
- 137 ETP collecte, pôles de valorisation
 - 80 ETP prévention, encadrement, gestion administrative
 - 50 ETP traitement, tri et transfert
 - 44 ETP polyvalents

EMPLOIS DES PRESTATAIRES POUR LE COMPTE DE CALITOM

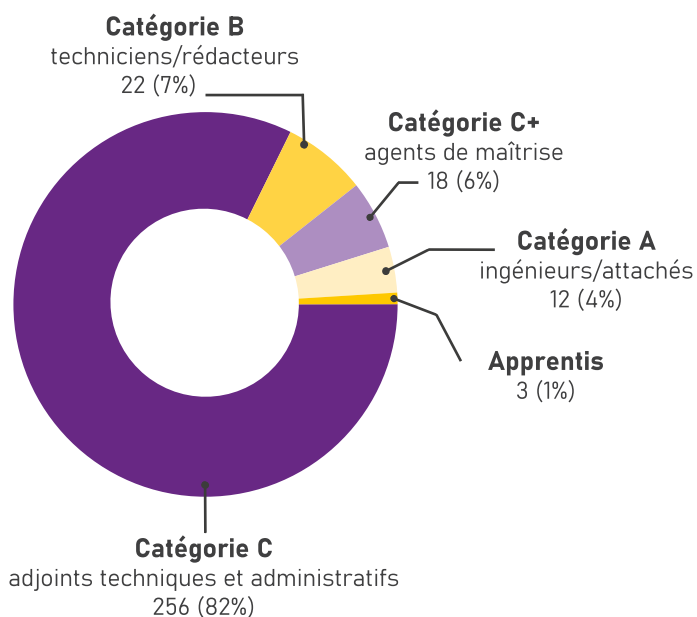
30,5 ETP*

- soit
- 7,5 ETP collecte
 - 12 ETP traitement et transfert
 - 11 ETP prévention

RÉPARTITION DES EMPLOIS CALITOM PERMANENTS ET NON PERMANENTS

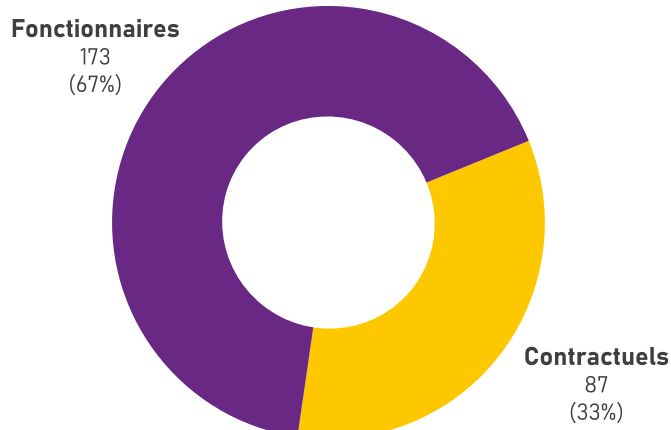


RÉPARTITION DES CATÉGORIES

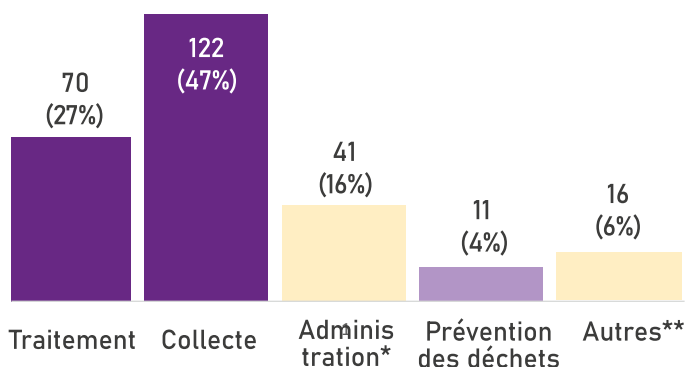


ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/2025

Sur les **260 emplois permanents** pourvus :



RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DU SYNDICAT



* Administration générale, services finances, juridique, ressources humaines, communication, informatique, qualité/hygiène/sécurité/environnement ** Maintenance véhicules, bâtiments et espaces verts

LES MÉTIERS LES PLUS NOMBREUX

Collecte



● **74 ETP**
d'agents de
collecte
(riptideuse.s –
conducteur.trice.s
de BOM)



● **25 ETP**
d'agents
d'accueil sur les
pôles de valori-
sation (déchète-
ries)

Traitement



● **28 ETP**
opérateur.trice.s
de tri

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION POUR L'EMPLOI

LES GRANDES TENDANCES



- Fin de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte en bacs individuels et sacs transparents pour les ordures ménagères début 2026 ; le sac transparent et les bacs sont maintenant sur tout le territoire collecté de Calitom, avec les impacts positifs sur les conditions de travail des riptideuse.s ;
- Poursuite de la modernisation des pôles de valorisation (déchèteries) avec la construction à venir d'un nouvel équipement à Puyréaux et du contrôle d'accès avec la mise en place de barrières à l'entrée de certains sites ; déjà la mise en place du Pass Valo avait fait évoluer le métier d'agent d'accueil valoriste ;
- Réouverture du centre de tri en mai 2025, après la réhabilitation du process, 2026 sera la première année complète de fonctionnement avec une nouvelle organisation de la production ;
- Développement des actions de prévention des déchets : nouveau lieu d'animation au siège de Mornac, et plus de prévention de proximité avec le camion aménagé zéro déchet ;
- Développement des outils numériques et intégration progressive de l'IA pour certains emplois, demandant une évolution rapide des compétences des agents.

CONSÉQUENCES À COURT TERME POUR L'EMPLOI

Évolution des effectifs

- Reprise en régie de 22 agents de collecte du pôle de Châtignac, compensée par le transfert de 28 agents de collecte au 1^{er} janvier 2025 à Grand Cognac.
- **Recrutement de 30 agents au centre de tri** pour la mise en production du nouveau process (2 équipes de 14 opérateurs de tri de jour, 3 agents d'exploitation polyvalents/conducteurs d'engins).

Évolution des compétences exigées

- **Compétences en développement** : conduite d'engins, maintenance des véhicules et machines, relation clients (accueil sur les pôles de valorisation, prévention des déchets, animation de groupes, concertation avec les habitants).
- **Évolution des compétences informatiques professionnelles** d'une majorité d'agents du fait de la

numérisation et de l'utilisation progressive de l'IA dans les processus de travail.

- **Formation des managers** : conduite du changement au sein de l'organisation, évaluation des besoins en compétences et effectifs en vue des recrutements, prévention des risques professionnels et psycho-sociaux.

Évolution des emplois

- **Évolution des métiers** d'agent d'accueil des pôles de valorisation (modernisation du service, nouvelle approche des usagers, multiplication des filières).
- **Évolution des métiers et de l'organisation** avec l'introduction de l'IA : limitation des risques, amélioration de la productivité et de la qualité de service (optimisation des tournées de collecte, suivi facilité du risque assurantiel, rédaction automatisée des comptes-rendus...).

INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS

SUR LES INSTALLATIONS DE CALITOM

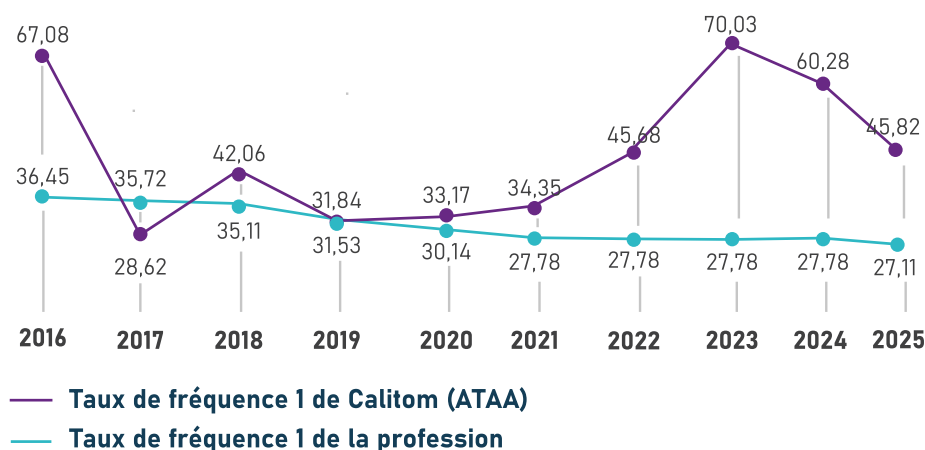
TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

(nombre d'arrêts pour 1 000 salariés)

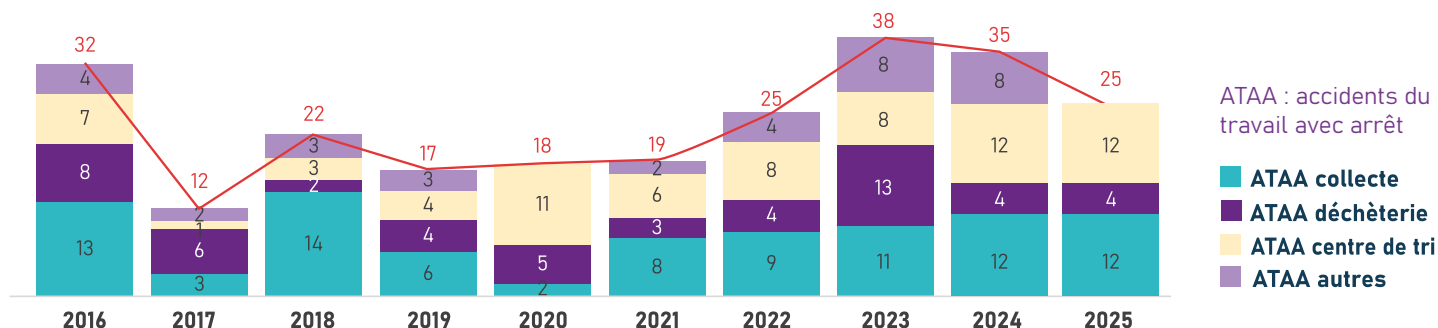
Taux annuel de fréquence des accidents de travail

45,82

Ce taux est en baisse par rapport à l'année précédente mais reste élevé, en raison notamment d'un **nombre d'accidents plus important en collecte et à l'équipement**. Ces accidents sont surtout dus à des **chutes de plain-pied ou de faible hauteur, des efforts de soulèvements ou des heurts**, comme les années précédentes.



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (ATAA)



Pour améliorer les conditions de sécurité et de santé des agents, différentes actions ont été mises en place ou sont en cours.

- La modernisation d'Atrion a conduit au déplacement et à l'aménagement d'une nouvelle cabine de tri répondant aux normes ergonomiques en vigueur, dont le retour des agents est très positif.
- Le travail avec le cabinet d'ergonomie Indigo a été poursuivi, notamment par des études de poste pour le maintien dans l'emploi de certains agents du service espaces verts et de pôles de valorisation. Le suivi des postes de conseillers de proximité et la formation à l'échauffement des nouveaux agents du centre de tri ont également été assurés en 2025.
- Des contrôles complémentaires ont été intégrés suite aux demandes des assureurs, notamment concernant le risque incendie d'origine électrique sur

les sites les plus à risque (quais de transfert et sites de traitement).

- Le risque incendie lié à la présence de batteries aux lithium dans les déchets gérés par Calitom a été pris en compte par l'achat de 8 extincteurs spécifiques (dit « lithex ») et de 2 couvertures spécialement conçues pour contenir ce genre de départ de feu. Le centre de tri et les quais de transferts ont été équipés dans un premier temps.

- La démarche bien-être au travail a engagé un travail d'amélioration de l'accueil des nouveaux agents et notamment des nouveaux encadrants. Un partenariat a également été développé avec le CDG16 pour mieux suivre et réduire le taux d'absentéisme.

TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS AVEC ARRÊT

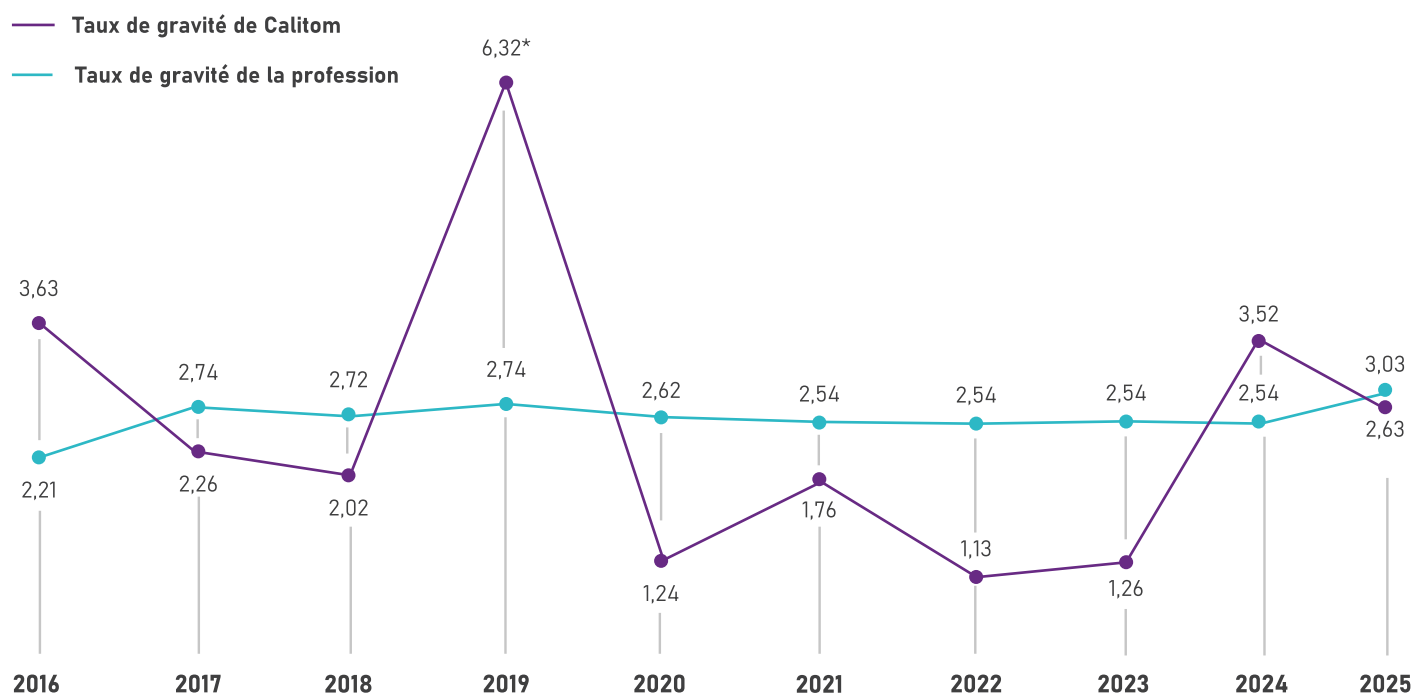
(nombre de jours d'arrêts pour 1 000 heures travaillées)

Taux annuel de gravité des accidents avec arrêt

2,63

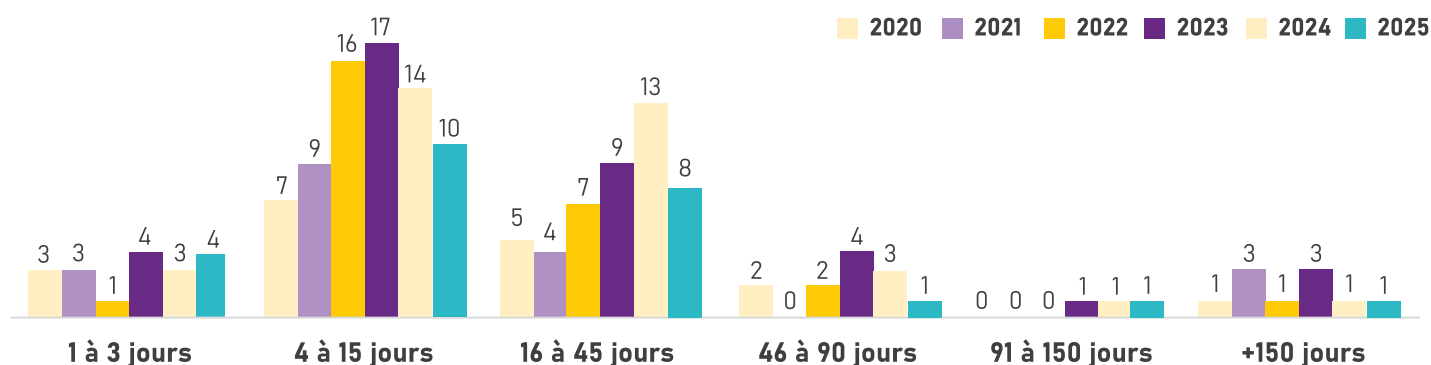
L'année 2025 est marquée par une baisse du taux de gravité. Parmi les 25 accidents de 2026, 3 sont des accidents de trajet (63 jours d'arrêts). La majorité des accidents est due aux marches ou marchepieds ou à un sol irrégulier pour les chutes de plain-pied. L'arrêt le plus long (245 jours) correspond à la chute sur le dos d'un agent de transfert qui a glissé en descendant de sa cabine. Un rappel de la consigne des 3 points d'appui a été effectué auprès de la majorité des agents. Le second arrêt le plus long (99 jours) correspond à la chute d'un agent d'accueil valoriste qui s'est fracturé le poignet en se rattrapant. 2 arrêts (23 et 49 jours) à l'équipement sont dus à la chute d'une pile de bacs, malgré les consignes. On constate un peu moins d'accidents au centre de tri, la majorité étant due à des efforts ou des plaies lors de bourrage du process. Un seul agent a signalé une piqûre sur la chaîne de tri malgré le retrait des gants anti-piqûre. A noter que 2 accidents de 2023 prolongés en 2024 et 2025, augmentent largement le taux de gravité de 2025.

TAUX DE GRAVITÉ



*Attribution de 3 000 jours d'arrêt pour le décès d'un ripeur, soit plus de 5.5 points de gravité

NOMBRE D'ACCIDENTS PAR DURÉE DE L'ARRÊT ET PAR AN





Concertation et gouvernance

Calitom est administré par des délégués élus par chacune des collectivités adhérentes au Syndicat, qui se réunissent lors du Comité Syndical chargé du vote du budget, de l'approbation des tarifications ou encore de la définition des statuts de la collectivité. En parallèle des instances de gouvernance, des moyens sont mis en œuvre pour assurer la transparence de l'information et la concertation auprès des usagers.

83

Élus délégués représentant les intercommunalités

16

Élus membres du Bureau Syndical

6 549

demandes reçues traitées par les services

3

magazines par an diffusés à 195 000 exemplaires

DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

PÉRIMÈTRE CALITOM

Pour favoriser la transparence, l'information, et la concertation sur la thématique des déchets, Calitom met en œuvre **différents supports et éléments** à destination des usagers et des collectivités adhérentes.



Le site internet www.calitom.com

Pour retrouver toutes les activités de Calitom, les jours de collecte et les calendriers par commune, savoir où jeter les déchets, consultez les publications, utilisez les formulaires en ligne pour signaler une réclamation, demander du matériel pour les manifestations...



Le site internet www.jagispourreduire.com

Pour avoir des conseils, des astuces, des informations pour réduire ses déchets, faire des demandes de subvention...



Les pages Facebook et Instagram @calitom16

Actualités, conseils pratiques sur le tri, la réduction des déchets...



La page LinkedIn calitom

Information et actualités sur les réalisations de la collectivité auprès des professionnels...



Le numéro vert gratuit 0 800 500 429

Pour une réclamation de collecte, un besoin de sacs ou bacs de regroupement, signaler un conteneur à verre plein...



Des visites de sites gratuites toute l'année

Pour accéder aux coulisses des déchets et visiter au travers de deux parcours pédagogiques les sites de traitement des déchets de Valoparc et Atrion.



Un magazine Alternatives distribué trois fois par an à tous les charentais (195 000 exemplaires)

Pour découvrir l'actualité de la collectivité, des bonnes pratiques sur le tri et la prévention, des dossiers sur des sujets liés aux déchets, des interviews d'initiatives locales, les aides destinées aux particuliers et aux professionnels...



La e-lettre des élus charentais

Une newsletter trimestrielle destinée à l'ensemble des élus charentais pour les informer de l'actualité et des projets de la collectivité.



Et aussi des **mails d'informations réguliers** à destination des collectivités adhérentes ainsi que l'envoi du rapport d'activité annuel, l'envoi d'articles pré-rédigés pour les bulletins municipaux des mairies...

Calitom est administré par deux assemblées qui règlent par délibération l'ensemble des affaires de la collectivité :

Comité Syndical

83

délégués titulaires élus
par les collectivités membres et
83 délégués suppléants

Le Comité Syndical se réunit au moins 4 fois par an pour le vote du budget, les tarifications, les statuts de Calitom et les créations de postes.

Bureau Syndical

16

élus

Le Bureau Syndical se réunit une fois par mois. Il se prononce sur les sujets que le Comité Syndical lui a délégués, tels que certains marchés publics, les actes de gestion du domaine, divers contrats...

SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

PÉRIMÈTRE CALITOM

L'ensemble des demandes reçues (standard téléphonique, Facebook, site internet) sont **traitées par les services de Calitom**.

RÉPARTITION DES DEMANDES REÇUES

Standard téléphonique		Site internet		Facebook		Total	
2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
4 678	4 804	1 798	2 141	73	55	6 549	7 015

TPOLOGIES DES ÉCHANGES AU NUMÉRO VERT

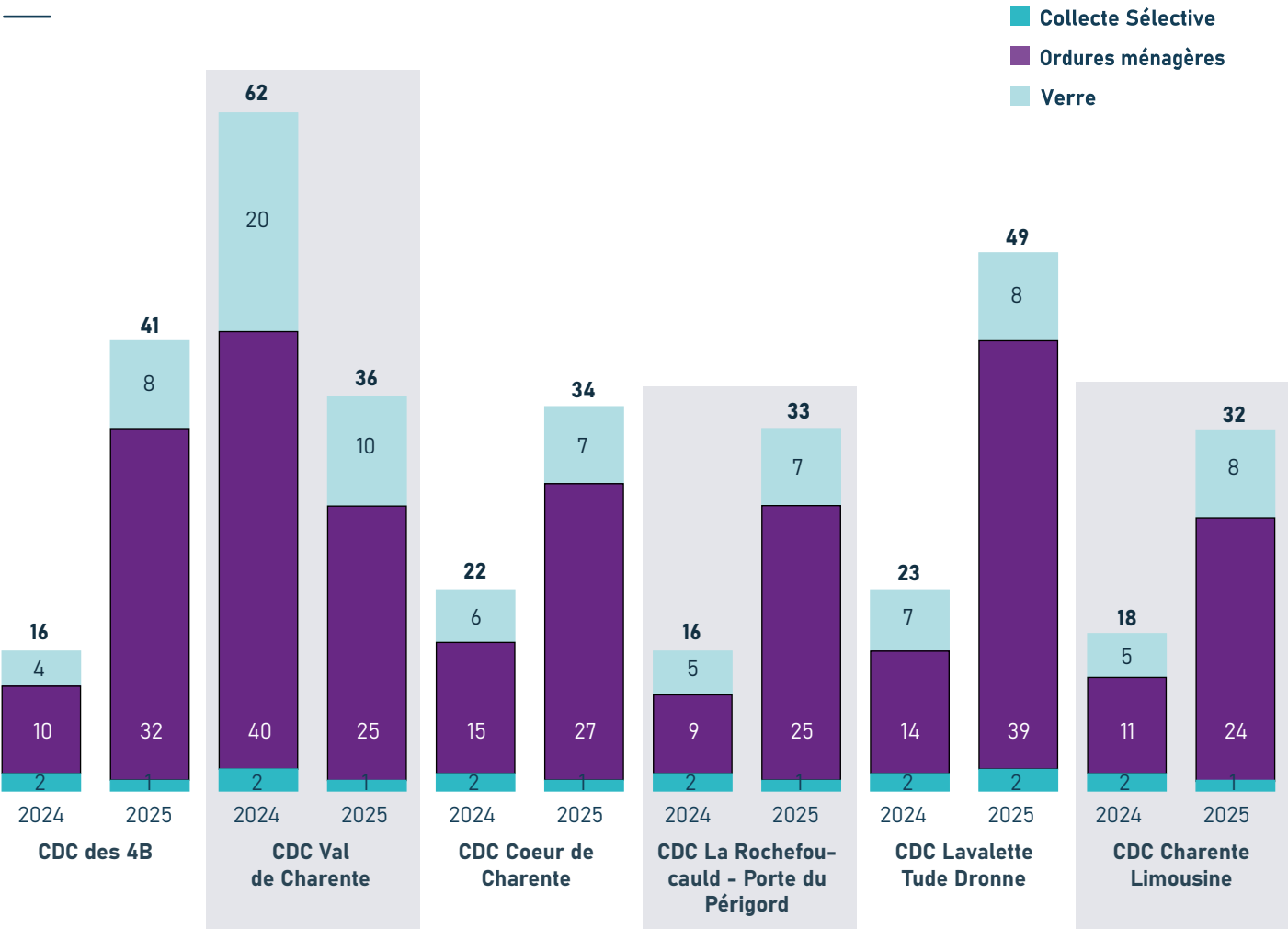
	Verre 		Ordures ménagères 		Collecte sélective 		Biodéchets 	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Information	0	0	129	150	42	40	0	2
Demandes	0	0	1 619	2 312	867	380	42	13
Demandes de bacs	0	0	606	557	239	114	0	0
Demande de sacs	0	0	477	1 133	541	188	42	9
Sollicitations des professionnels	0	0	278	379	87	78	0	3
Autres demandes (retards, casses responsable...)	0	0	258	243	0	0	0	1
Réclamations	469	131	969	1 178	541	598	0	0
Erreur de collecte	0	0	969	1 178	541	598	0	0
Débordement de colonnes à verre	469	131	0	0	0	0	0	0

Au 1^{er} janvier 2025, la communauté d'agglomération de Grand Cognac a repris l'exercice de sa compétence collecte.

Le nouveau schéma de collecte a continué à être déployé engendrant des changements pour les usagers : dotation en bacs ordures ménagères et collecte sélective, distribution de sacs transparents pour la collecte, arrêt de distribution de sacs jaunes pour la collecte sélective, campagnes de refus de collecte en cas de sacs noirs, harmonisation des fréquences de collecte, rééquilibrage des tournées avec changements de jour de collecte...

Enfin, le renouvellement du marché du verre avec un nouveau prestataire en 2024 a permis la reprise d'une activité normale de collecte en 2025, et donc une nette diminution des réclamations.

RÉPARTITION DES DEMANDES REÇUES AU NUMÉRO VERT POUR LA COLLECTE, PAR CDC
POUR 1 000 HABITANTS



Données financières

Tous budgets consolidés, l'exercice 2025 a été marqué par un résultat de fonctionnement positif à hauteur de + 1216k€ au lieu de + 2955K€ en 2024. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 51,3M€ (budget principal et budgets annexes hors mouvements entre budgets) en baisse de 4% par rapport à 2024. La diminution des dépenses est corrélée à une baisse des recettes. Le budget annexe collecte est le plus concerné avec la restitution, au 1^{er} janvier 2025, de la compétence collecte à la communauté d'Agglomération de Grand Cognac (-29% de dépenses et -28% de recettes). La signature de la convention d'accord partiel sur les modalités patrimoniales et financières de cette restitution permet une transition échelonnée sur 5 ans, jusqu'en 2029, pour les charges d'administration générale, et sur 15 ans, jusqu'en 2042, pour la dette liée aux immobilisations transférées. Le budget annexe du centre de tri ATRION est plutôt un vecteur de hausse (+47%) en dépenses comme en recettes du fait de la restructuration du process de tri en 2025. Les dépenses exceptionnelles de 3M€ en fonctionnement liées à l'arrêt de l'exploitation et au recours à des prestataires hors département pour le tri de la collecte sélective ont été financées par un mécanisme comptable d'étalement de la charge sur 5 ans, soit jusqu'en 2029.

18,9m€

dépenses d'investissement
budgets principal et annexes

51,3m€

dépenses de fonctionnement budgets
principal et annexes hors mouvements
entre budgets

65€

TGAP montant payé pour
chaque tonne stockée à
Ste-Sévère

4,5m€

TGAP montant payé pour la taxe
nationale sur les déchets enfouis pour
le site de Ste-Sévère

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (DONNÉES CALITOM)

	Ordures ménagères	Emballages recyclables et papiers	Verre	Encombrants, toxiques et végétaux*	Pneus et amiante	Déchets des professionnels
Fréquence	C0,5 à C2	C0,5 à C1	/	/	/	C0,5 à C2
Collecte et contenants	collecte en PAP (sac ou bac) et PAVE (8)	collecte en PAP (sac ou bac) et PAVE (12)	collecte en PAVE (798)	collecte en apports volontaires (22), pôles de valorisation /régie	collecte spécifique sur site, sur inscription	collecte en PAP (bac)
Transport	régie	régie	prestataire privé	régie et prestataires privés	régie	prestataires privés
Traitement	ISDND en régie, ISDND en gestion privée hors département	centre de tri en régie et en gestion privée hors département	valorisation en gestion privée	divers traitements gérés par des prestataires privés et en régie	ISDND en régie et valorisation en gestion privée	ISDND, méthanisation en gestion privée, centre de tri en régie

* 37 filières collectées en pôles de valorisation (déchèteries)

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ (DONNÉES CALITOM)

	Ordures ménagères*	Emballages recyclables et papiers*	Verre*	Pôles de valorisation (déchèteries*)	Biodéchets*	Tous flux
Population desservie	130 268 hab.	130 268 hab.	130 268 hab.	130 268 hab.	485 producteurs	130 268 hab.
Tonnage	15 354 t.	10 625 t.	5 751 t.	45 067 t.	505 t.	77 411 t.
Kg/hab	118	82	44	346	4	595
Kg/hab moyenne nationale ou régionale 2022	198	63	39	337	6	643
Écart	-80	+19	+5	+9	-2	-48

* dont déchets des professionnels

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

2025

Fonctionnement	Investissement		
Réalisation	Réalisation	Restes à réaliser	Total

BUDGET PRINCIPAL

Recettes de l'exercice	45 099 654,63 €	12 826 905,06 €	210 583,35 €	13 037 488,41 €
Dépenses de l'exercice	43 623 691,91 €	9 776 464,94 €	727 737,27 €	10 504 202,21 €
Résultat de l'exercice	+1 475 962,72 €	+3 050 440,12 €	-517 153,92 €	+2 533 286,20 €
Résultat antérieur reporté	+6 379 665,53 €	-2 312 238,03 €	-	-2 312 238,03 €
Résultat de clôture	+7 855 628,25 €	+738 202,09 €	-517 153,92 €	+221 048,17 €

BUDGET ANNEXE : CENTRE DE TRI ATRION

Recettes de l'exercice	12 777 425,36 €	7 609 611,74 €	164 302,87 €	7 773 914,61 €
Dépenses de l'exercice	12 486 007,80 €	16 324 026,67 €	2 542 252,04 €	18 866 278,71 €
Résultat de l'exercice	+291 417,56 €	-8 714 414,93 €	-2 377 949,17 €	-11 092 364,10 €
Résultat antérieur reporté	+373 871,10 €	+11 224 647,66 €	-	+11 224 647,66 €
Résultat de clôture	+665 288,66 €	+2 510 232,73 €	-2 377 949,17 €	+132 283,56 €

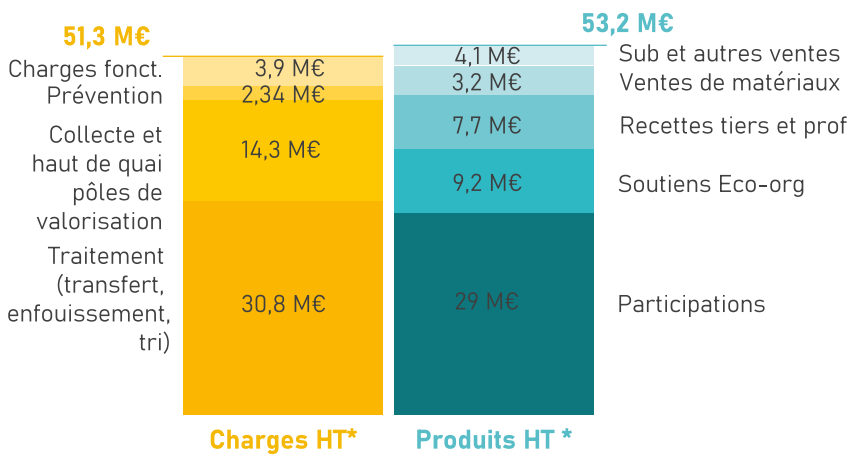
BUDGET ANNEXE : COLLECTE

Recettes de l'exercice	15 611 874,50 €	6 916 758,66 €	0,00 €	6 916 758,66 €
Dépenses de l'exercice	15 464 671,08 €	6 634 107,17 €	434 440,34 €	7 068 547,51 €
Résultat de l'exercice	+147 203,42 €	+282 651,49 €	-434 440,34 €	-151 788,85 €
Résultat antérieur reporté	+139 228,27 €	+620 200,29 €	-	+ 620 200,29 €
Résultat de clôture	+286 431,69 €	+902 851,78 €	-434 440,34 €	+468 411,44 €

BUDGET ANNEXE : RECYCLERIE

Recettes de l'exercice	87 418,65 €	0,00 €	-	0,00 €
Dépenses de l'exercice	85 547,42 €	0,00 €	-	0,00 €
Résultat de l'exercice	+1 871,23 €	+0,00 €	-	+0,00 €
Résultat antérieur reporté	+3 063,69 €	0,00 €	-	-
Résultat de clôture	+4 934,92 €	+0,00 €	-	+0,00 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT TOUS BUDGETS CONFONDUS



Les participations des **collectivités adhérentes** représentent **54%** des recettes de Calitom et **46%** proviennent de **recettes extérieures** dont :

- 17% des éco-organismes,
- 15% des collectivités non-adhérentes et des professionnels,
- 6% des ventes (matériaux recyclés, ressourcerie),
- 8% d'autres produits.

* comptes financiers uniques 2025 consolidés hors mouvements entre budgets

PRINCIPAUX MARCHÉS PAYÉS EN 2025 (HT)

Fournisseur	Nature de la prestation	Échéance du marché	Montant mandaté	Évolution N-1
SECHE ECO INDUSTRIES	Stockage des déchets ménagers au Vigeant	31/12/2028	2 743K€	-14%
	Baisse du tonnage d'OMR envoyé ↗			
WILLIAM SABATIER RECYCLAGE	Transport des déchets des pôles de valorisation (déchèteries)	31/01/2025 et 02/01/2032	1 360K€	-2%
SOVAL / MAUFFREY NOUVELLE AQUITAINE	Traitement et transport des refus de tri	31/01/2025 et 21/04/2025	2 315K€	103%
OVIVE-MOBIPUR	Traitement des lixiviats	25/07/2029	807K€	-3%
WILLIAM SABATIER RECYCLAGE	Valorisation des déchets de bois des pôles de valorisation (déchèteries)	02/01/2026	552K€	-16%
TRANSPORTS MARTY	Transfert des déchets ménagers	31/12/2025	463K€	-10%
	Baisse des tonnages transférés ↗			
MINERIS SAS	Collecte du verre	31/12/2029	277K€	-41%
	Reprise de la compétence collecte par Grand Cognac ↗			
BRANGEON RECYCLAGE AQUITAINE	Broyage et traitement des végétaux	03/11/2029 31/12/2027	486K€	+5%
BARBIER SA	Fournitures des sacs jaunes et transparents	04/03/2028	421K€	-5%
GARRAUD SA	Couverture alvéoles Ste Sévère	11/12/2026	195K€	-51%
	Diminuation d'alvéoles à couvrir et de quais à déplacer ↗			
SIAP	Traitement des déchets dangereux	31/12/2027	294K€	+37%
COVED/SOVAL/SUEZ	Tri hors département de la collecte sélective	13/06/2025	2 375K€	
SUEZ ORGANIQUE/SUEZ CHARENTE LIMOUSIN	Transport et traitement biodéchets	18/12/2027	123K€	-

- : Nouveau marché

PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Calitom appelle une participation financière auprès des collectivités adhérentes. Celles-ci votent un taux de TEOM ou REOM auprès des contribuables pour financer cette participation.

En 2025, ces participations ont été les suivantes par collectivité adhérente :

	Liste des adhérents	Population en 2025	Participation « Budget principal »	Participation « Budget annexe collecte »	Total Participation 2025	Pourcentage participation en 2025
Collecte + Traitement	CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	22 022	1 033K€	2 118K€	3 150K€	10,9%
	CDC Cœur de Charente	22 081	1 040K€	2 179K€	3 219K€	11,1%
	CDC Charente Limousine	35 223	1 670K€	3 319K€	4 989K€	17,3%
	CDC Val de Charente	13 849	654K€	1 469K€	2 124K€	7,3%
	CDC Lavalette Tude Dronne	17 469	832K€	1 760K€	2 592K€	9%
	CDC 4B	20 018	942K€	2 077K€	3 019K€	10,4%
Traitement	CDA Grand Cognac	69 249	3 451K€	-	3 451K€	11,9%
	CDC du Rouillacais	9 839	377K€	-	377K€	1,3%
	CDA GrandAngoulême	142 933	5 986K€	-	5 986K€	20,7%
	Population totale	352 683	15 984K€	12 923K€	28 907K€	

TARIFICATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE AUX NON MÉNAGES

Une redevance spéciale s'applique aux professionnels dont les déchets sont collectés par Calitom selon la tarification suivante :

	Ordures ménagères et/ou biodéchets	Collecte sélective	Verre
Seuil d'assujettissement (m³/semaine)	0,5 m³ (0 m³ lorsque l'établissement n'acquitte pas de TEOM)	pas de seuil (gratuité)	pas de seuil (gratuité)
Plafond (m³/semaine)	3 m³	3 m³	pas de plafond
Tarifs	OM : 75 €/m³ biodéchets : 35 €/m³	gratuité	gratuité

Les recettes de redevance spéciale se sont élevées à 1 139 K€ en 2025.

PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

	Montants reçus (HT)	Évolution N-1
Apports centre de stockage de Ste-Sévère	3 356K€	14%
Apports plateforme de compostage de Ste-Sévère	25K€	-5,6%
Apports centre de tri Atrion	1 316K€	-46,1%
Total	4 697K€	-4,7%

Il s'agit des apports en direct des collectivités de Charente-Maritime pour Atrion et des apports de professionnels sur le centre de stockage et la PFC de Ste Sévère.

MONTANTS REÇUS DES SOUTIENS

DES ÉCO-ORGANISMES ET DES AIDES PUBLIQUES

	Montants reçus	Évolution N-1
Citéo (emballages+papiers)	8 118K€	12,7%
Ecosystem (OCAD3E - appareils électriques)	369K€	-4,6%
Ecomaison (meubles, jouets, jardinage)	-420K€	-244%
Eco-DDS (produits dangereux)	41K€	-16,9%
Refashion (textiles)	12K€	19,5%
ADEME/RÉGION	92K€	1,2%
Valobat/Ecominéro	900K€	/
Arca Alliance recyclage capsules alu	26K€	/
Corepile (piles et accumulateurs)	3K€	/
Cyclevia SAS (huiles minérales)	9K€	/
FIPHFP (personnel RQTH)	5K€	/
Total	9,2K€	14%

MONTANTS DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

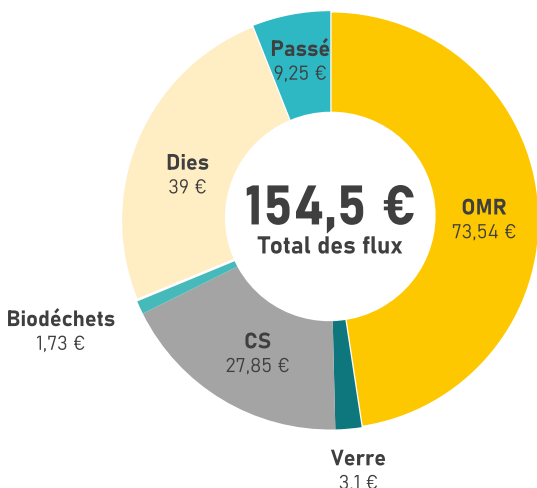
	Montants reçus	Évolution N-1
Vente matériaux du centre de tri	1 722K€	-11,8%
Vente de verre	253K€	-37,3%
Vente matériaux pôles de valorisation (déchèteries)	1 094K€	-3,1%
Vente de la recyclerie	83K€	13,7%
Total	3 152K€	-11,4%

ANALYSE DES COÛTS 2025

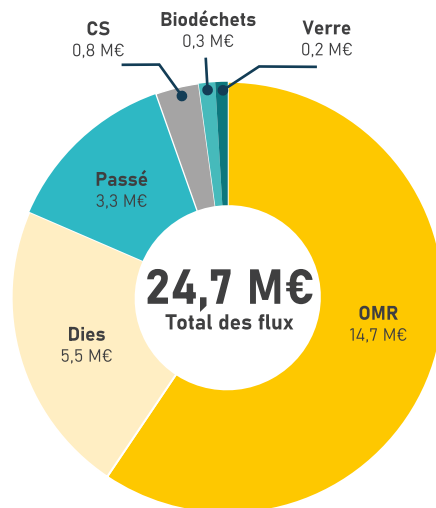
SUIVANT LA MÉTHODE ADEME APRÈS RETRAITEMENTS COMPTABLES DU CA 2025

Coût net 2025 HT - ensemble des charges déduction faite des recettes propres (soutiens éco-organismes, ventes et prestations à des tiers) - en euro par habitant coût moyen pour une collectivité adhérente à la collecte et au traitement

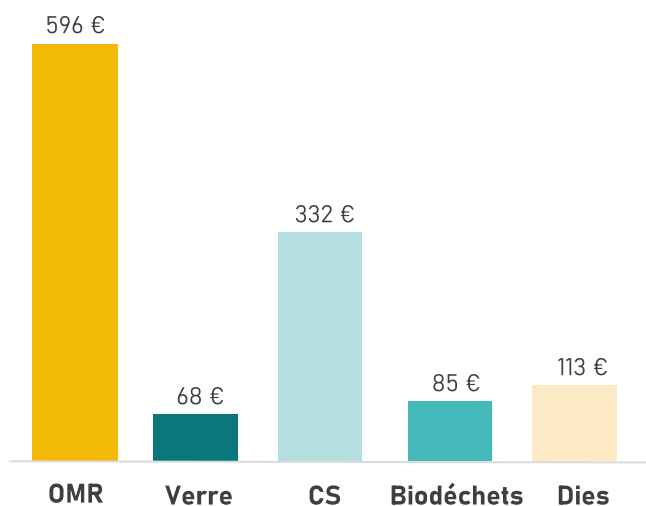
COÛT NET EN €/HAB. POUR UNE COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT



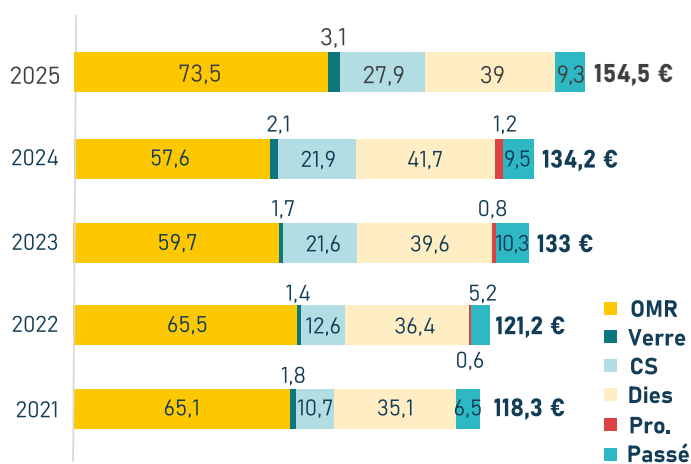
COÛT NET 2025 EN €/FLUX DE DÉCHETS



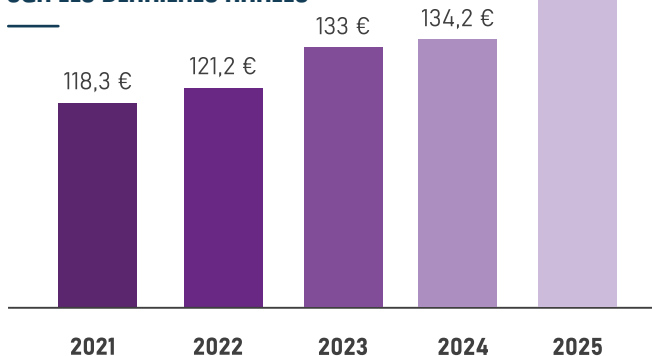
COÛT NET EN €/TONNE DE COLLECTE ET TRAITEMENT D'UNE TONNE DE DÉCHETS PAR FLUX



ÉVOLUTION DU COÛT NET EN €/HAB. SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



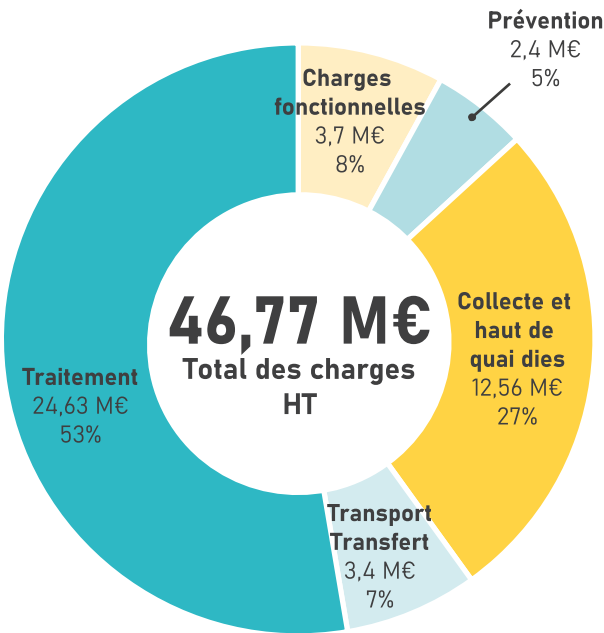
ÉVOLUTION DU COÛT NET EN €/HAB SUR LES DERNIÈRES ANNÉES



Celui-ci est en hausse depuis 2020 en lien avec la crise sanitaire puis à partir de 2021 avec la hausse des coûts de traitement et le contexte inflationniste. L'évolution du coût net en 2025 est marquée par la progression de la fiscalité sur l'enfouissement (TGAP) les travaux de restructuration du process du centre de tri et concernant la collecte, par le coût de la sortie de Grand Cognac même si elle a été partiellement compensée, comme par les dépenses ponctuelles faites pour la mise en oeuvre du nouveau schéma de collecte (distribution de bacs et pass valo). 2025 est une année qui est également marquée par le dévoiement des tonnes de collecte sélective lors des travaux du centre de tri.

COÛT COMPLET EN € PAR ÉTAPE TECHNIQUE

ENSEMBLE DES CHARGES



POUR CHAQUE FLUX DE DÉCHETS

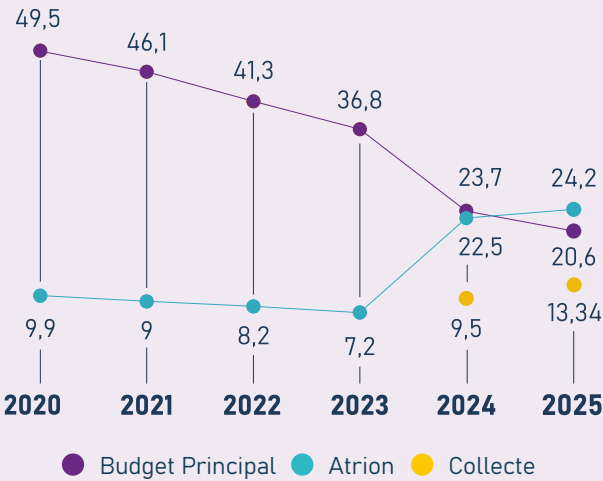
	OMR	Verre	CS	Biodéchets	Pôles de valorisation (déchèteries)	Professionnels	Passé
Charges fonctionnelles	1 266K€	57K€	1 165K€	34K€	714K€	258K€	240K€
Prévention	502K€	151K€	294K€	176K€	1 314K€		
Collecte et haut de quai pôles de valorisation (déchèteries)	5 029K€	418K€	4 005K€		2 754K€	90K€	
Transport/Transfert	895K€	0K€	758K€	61K€	1 684K€		
Traitement	7 125K€	0K€	6 379K€	44K€	1 938K€	6 133K€	3 013K€
Total charges HT	14 817K€	626K€	12 601K€	315K€	8 404K€	6 481K€	3 253K€

ÉTAT DE LA DETTE

AU 31 DÉCEMBRE 2025

Synthèse de la dette	Budget principal	Budget annexe collecte	Budget annexe Atrion
Capital restant dû	20 587K€	13 339K€	24 234K€
Taux moyen	2,39%		3,19%
Durée de vie résiduelle	10		10 ans 7 mois
Nombre d'emprunts	22		8

ENCOURS DE LA DETTE M€



EXTRAITS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Opérations	Budget voté (BP+DM)	Mandaté	Restes à réaliser	Total CA
------------	---------------------	---------	-------------------	----------

BUDGET PRINCIPAL

2024-97 Siège de Mornac	459 500,00	174 657,84	258 755,44	433 413,28
AP 2007-54 Valoparc Ste Sévère	192 524,34	133 532,86	38 749,83	172 282,69
2008-60 Composteurs	346 157,00	86 769,42	/	86 769,42
2010-67 Communication	8 867,23	8 707,37	/	8 707,37
2010-68 Informatique	49 177,83	27 556,29	16 705,10	44 261,39
AP 2022-87 Etudes traitement OMR	373 711,06	4 153,50	80 499,86	84 653,36
AP 2023-89 Réhabilitation Gond pontouvre	217 565,48	71 136,42	13 058,03	84 194,45
2024-90 Travaux pôles de transfert	197 568,10	119 506,75	55 382,69	174 889,44
2024-96 Matériels et véhicules	643 112,30	276 133,34	264 586,32	540 719,66
2016-78 CET fermés	0	/	/	0
2025-98 Acquisitions foncières	125 000,00	0	0	0
Sous-total dépenses d'équipement	2 613 183,34	902 153,79	727 737,27	1 629 891,06

BUDGET ANNEXE COLLECTE

AP 2024-91 Bacs et conteneurs	2 868 455,86	1 619 371,58	298 843,54	1 918 215,12
AP 2024-93 Matériel et Véhicules de collecte	1 140 000,00	1 134 991,98	747,21	1 135 739,19
AP 2024-94 Travaux pôles de valorisation	462 843,71	195 231,99	128 502,43	323 734,42
2024-95 Travaux pôles collecte	204 070,71	117 881,04	6 347,16	124 228,20
Sous-total dépenses d'équipement	4 675 370,28	3 067 476,59	434 440,34	3 501 916,93

BUDGET ANNEXE ATRION

AP 2011-01 Centre de tri de Mornac	13 877 123,28	11 202 914,67	2 542 252,04	13 745 166,71
------------------------------------	---------------	---------------	--------------	---------------



Glossaire

TYPES DE DÉCHETS

DM : Déchets Ménagers (Ordures ménagères + Collecte sélective + Verre + Pôles de valorisation/déchèteries)

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les collectes sélectives et les déchets collectés en pôles de valorisation (déchèteries). »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (Déchets ménagers + Déchets non-ménagers)

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est aussi appelée *poubelle noire*. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées (Ordures ménagères issues des ménages + Ordures ménagères issues des non-ménages, type artisans, commerçants, administrations, hôpitaux)

CS : Collecte Sélective

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DAE : Déchets d'Activités Économiques

« On appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement. Sont notamment concernés les gisements des : entreprises industrielles et du BTP, artisans et commerçants, services publics (écoles, administrations,...), professionnels de santé (hôpitaux publics et cliniques privées, médecins,...), services tertiaires, particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, transports,...). Les DAE peuvent être des déchets dangereux, non dangereux, non inertes (dit *banals*) ou encore inertes. »

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique - auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux). »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »



MODES DE GESTION

COMPÉTENCE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCE

« Le service public d'élimination des déchets est une compétence territoriale assurée par les collectivités locales [...]. **L'article L2224-13 du CGCT** autorise le transfert partiel de la compétence élimination des déchets : *Les communes peuvent transférer à un Établissement Public de Coopération Intercommunale ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent.* »

Calitom est un syndicat mixte ayant pour objet la gestion des déchets ménagers et assimilés produits sur le département de la Charente. Il est constitué d'une compétence traitement obligatoire (transfert des déchets, prétraitement des ordures ménagères, stockage, actions de tri, compostage...) et d'une compétence collecte facultative (collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre, gestion des pôles de valorisation/déchèteries et rotation des bennes...).

RÉGIE

« La régie directe est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. La gestion des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services municipaux, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget.

PRÉVENTION ET PRÉCOLLECTE

PRÉVENTION

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

RÉEMPLOI

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

PRÉCOLLECTE

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »
Exemples : fournitures de sacs jaunes, mise en place d'équipements de collecte (bac, colonne à verre, etc.)

MODES DE COLLECTE

DIES : Déchèteries nouvellement intitulées **pôles de valorisation**

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE / POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRÉS (PAVE)

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population (ex : bac de regroupement, colonne à verre...). Les pôles de valorisation (déchèteries) sont considérés comme des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

PAVE : Points d'Apports Volontaires Enterré ou colonnes enterrées

PAP OU COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs. »

TRAITEMENT DES DÉCHETS

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits *ultimes* car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

PTMB/TMB : Pré-Traitement Mécano-Biologique

Le pré-traitement mécano-biologique vise à optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication d'opérations mécaniques et d'étapes biologiques qui vont permettre de retirer les éléments métalliques, dégrader la matière organique, assécher la matière en vue de la stabiliser, la rendre sèche, de façon à ce qu'elle génère le moins possible de rejets polluants une fois stockée. »

LIXIVIATS

« Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée *lixiviats*. Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. »

REFUS DE TRI

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce qu'ils ne respectent pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) »

RÉUTILISATION

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. »

TAUX DE VALORISATION

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

VALORISATION

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de *valorisation* englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

FINANCEMENT

RS : Redevance Spéciale

« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. » Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM), elle a la possibilité de mettre en place une Redevance Spéciale qui doit concerner l'ensemble des producteurs non-ménages.

TEOM(A) : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (et Assimilées)

« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produits par le ménage ou le professionnel. »

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Impôt qui s'applique aux activités polluantes, institué par la loi de finance 1999 et entré en application depuis le 1^{er} janvier 2000. Chaque année, le montant de cette taxe est révisé. En ce qui concerne les déchets, elle doit être payée par tout exploitant d'une installation soumise à autorisation, comme les installations de stockage des déchets. Elle s'applique donc à chaque tonne de déchets enfouie en centre de stockage.

TGAP Ste-Sévère :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
25 €	37 €	45 €	52 €	59 €	65 €



calitom

**19 route du Lac des Saules
ZE La Braconne - 16600 Mornac**

Tél : 05 45 65 82 50

N°vert : 0 800 500 429

www.calitom.com

 calitom16